



*Date du document : 17/07/2025*

## AVIS

CD-25g17-CWaPE-0961

# PLANS D'INVESTISSEMENT 2026-2030 DES GESTIONNAIRES DE RESEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL

*rendu suite à l'examen réalisé en application de l'article 16 du décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz*

# Table des matières

|  |    |
|--|----|
| 1. RAPPEL DU CADRE GENERAL ET DE LA METHODOLOGIE .....                                 | 4  |
| 1.1. Contexte .....  | 4  |
| 1.2. Procédure d'établissement des plans .....   | 4  |
| 1.3. Déroulement de la concertation entre les GRD et la CWaPE.....                     | 4  |
| 1.4. Recevabilité des dossiers .....   | 5  |
| 1.5. Rappel des critères d'examen.....   | 6  |
| 2. APERÇU GENERAL DES PRESTATIONS .....  | 7  |
| 2.1. Vue générale sur les réalisations de l'année précédente.....                      | 7  |
| 2.2. Composition des réseaux fin 2024.....   | 7  |
| 2.3. Prévisions pour les plans 2026-2030 .....   | 10 |
| 2.4. Évolution des investissements .....   | 12 |
| 3. OBSERVATIONS DE LA CWAPE .....  | 14 |
| 3.1. Rappel des contraintes externes qui pèsent sur la bonne exécution des plans ..... | 14 |
| 3.2. Les renouvellements du réseau .....   | 14 |
| 3.3. Respect des plans introduits antérieurement.....                                  | 15 |
| 3.3.1. ORES .....  | 16 |
| 3.3.2. RESA.....   | 18 |
| 3.4. Les compteurs communicants .....  | 20 |
| 3.5. Les petites extensions et le raccordement standard .....                          | 21 |
| 3.6. La sécurité d'approvisionnement lors d'hivers rigoureux .....                     | 21 |
| 3.7. Les difficultés posées par les gestionnaires de voirie et autorités .....         | 23 |
| 3.8. L'injection dans les réseaux de gaz naturel .....                                 | 23 |
| 3.9. La mobilité (CNG/LNG) .....   | 24 |
| 3.10. La couverture des zones blanches .....   | 24 |
| 4. AVIS DE LA CWAPE .....  | 25 |
| 4.1. ORES .....  | 25 |
| 4.2. RESA.....   | 27 |
| Annexe I – Bilan des réalisations 2023 et projections 2025 (quantités).....            | 30 |
| Annexe II – Plans communiqués par les GRD après concertation avec la CWaPE.....        | 33 |
| Annexe III – Notes d'examens de la CWaPE (avec réponses des GRD).....                  | 34 |

## Index graphiques

|              |  |    |
|--------------|--|----|
| GRAPHIQUE 1  | ÉVOLUTION DES LONGUEURS DES RESEAUX DE DISTRIBUTION WALLONS DE GAZ NATUREL.....  | 8  |
| GRAPHIQUE 2  | MATERIAUX CONSTITUANT LES RESEAUX DE DISTRIBUTION WALLONS DE GAZ NATUREL AU 31.12.2023.....                                | 8  |
| GRAPHIQUE 3  | ÉVOLUTION DU RESEAU WALLON DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL PAR MATERIAUX .....  | 9  |
| GRAPHIQUE 4  | AGE MOYEN DES CANALISATIONS (EN ANNEES) .....  | 9  |
| GRAPHIQUE 5  | ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CLIENTS ACTIFS.....   | 10 |
| GRAPHIQUE 6  | POSES DE CONDUITES EN WALLONIE (MOYENNE GLISSANTE 3 ANNEES).....   | 11 |
| GRAPHIQUE 7  | REALISATION DES BRANCHEMENTS (MOYENNE GLISSANTE 3 ANNEES) .....  | 11 |
| GRAPHIQUE 8  | ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS DANS LES RESEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ EN WALLONIE.....                                     | 12 |
| GRAPHIQUE 9  | INVESTISSEMENTS DANS LES RESEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ EN WALLONIE – DETAIL DES PROJETS SPECIFIQUES POUR 2025 A 2029..... | 13 |
| GRAPHIQUE 10 | COMPARAISON ENTRE LE PLANIFIE ET LE REALISE POUR ORES EN 2023 .....  | 17 |
| GRAPHIQUE 11 | COMPARAISON ENTRE LES QUANTITES PLANIFIEES ET REALISEES : ORES PERIODE TARIFAIRES .....                                    | 17 |
| GRAPHIQUE 12 | COMPARAISON ENTRE LE PLANIFIE ET LE REALISE POUR RESA EN 2023.....   | 18 |
| GRAPHIQUE 13 | COMPARAISON ENTRE LES QUANTITES PLANIFIEES ET REALISEES : RESA PERIODE TARIFAIRES .....                                    | 19 |
| GRAPHIQUE 14 | EVOLUTION DU NOMBRE DE RACCORDEMENTS CNG .....   | 24 |

## Index tableaux

|           |   |                                    |
|-----------|---|------------------------------------|
| TABLEAU 1 | DEROULEMENT DE LA CONCERTATION ENTRE LES GRD ET LA CWAPE .....  | 5                                  |
| TABLEAU 2 | STATISTIQUE GENERALE DES RESEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL EN WALLONIE.....  | 7                                  |
| TABLEAU 3 | REPARTITION DES MATERIAUX CRITIQUES DU RESEAU AU 31.12.2023 .....   | 14                                 |
| TABLEAU 4 | TAUX DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU ET DUREE NECESSAIRE AU RENOUVELLEMENT COMPLET (BASES SUR LES RENOUVELLEMENTS PREVUS DE 2025 A 2029)..... | 15                                 |
| TABLEAU 5 | COMMUNES WALONNES CONCERNEES PAR LA CONVERSION L/H ET POUR LESQUELLES LA DATE DE CONVERSION EST CONFIRMEE.....                            | <b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b> |
| TABLEAU 6 | POSTES POUR LESQUELS LES SIMULATIONS Q-11°C SONT PROCHES VOIRE SUPERIEURES AUX CAPACITES CONTRACTUELLES AVEC FLUXYS .....                 | 22                                 |

## **1. RAPPEL DU CADRE GENERAL ET DE LA METHODOLOGIE**

### **1.1. Contexte**

L'établissement des plans constitue un exercice annuel auquel procèdent les GRD, depuis 2004, conformément au prescrit de l'article 16 du décret du 19 décembre 2002 relatif au marché régional du gaz. L'objectif poursuivi par le législateur est de s'assurer que les GRD remplissent leurs obligations en matière d'adaptation et d'extension des réseaux de gaz.

Depuis les modifications du décret intervenues le 17 juillet 2008 et le 21 mai 2015, les GRD présentent un « plan d'investissement » unique, englobant les volets « adaptations » et « extensions » et couvrant une période correspondant à la période tarifaire. Toutefois, afin de garder une vision à moyen terme sur les travaux à réaliser, et comme pour l'électricité, la CWaPE a souhaité maintenir une vue pluriannuelle de cinq ans, et, en fin de période tarifaire une vision sur la période tarifaire suivante.

Les plans introduits cette année par les GRD portent sur les années 2026 à 2030.

### **1.2. Procédure d'établissement des plans**

La CWaPE a communiqué aux GRD des lignes directrices actualisées, pour l'établissement des plans (documents disponibles sur le site internet de la CWaPE). Pour rappel, la procédure suit les étapes ci-après :

- a) Le projet de plan d'investissement est remis en un seul exemplaire à la CWaPE, au plus tard le 31 mars.
- b) La CWaPE examine le plan en concertation avec le GRD et formule ses commentaires avant le 15 mai. Le GRD apporte les amendements nécessaires en vue d'établir son plan définitif avant le 15 juin de la même année. Ce plan définitif est alors remis à la CWaPE en ce compris des schémas relatifs au réseau.
- c) La CWaPE examine la version définitive du plan et, en l'absence de constat d'insuffisance, communique ses conclusions au GRD avant le 31 juillet. Elle transmet pour information un exemplaire du plan au ministre ainsi que la copie de sa décision. Les plans sont mis en application le 1<sup>er</sup> janvier suivant.
- d) Avant le 31 mars de l'année suivante, le GRD communique à la CWaPE le budget définitif se rapportant au plan approuvé précédemment et justifie les révisions et reports éventuels qui sont déjà prévisibles à cette date.

### **1.3. Déroulement de la concertation entre les GRD et la CWaPE**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, il n'y a plus que deux gestionnaires de réseau de gaz en Wallonie : ORES Assets et RESA. Dans les faits cependant et jusqu'en 2021, ORES a continué d'introduire un plan d'investissement en plusieurs volets, correspondant aux anciens GRD : ORES NAMUR, ORES HAINAUT, ORES LUXEMBOURG, ORES BRABANT WALLON et ORES MOUSCRON, qui intègre depuis 2019 les anciennes communes wallonnes de Gaselwest. Cette approche permet d'assurer une continuité dans l'évaluation des prestations des différentes entités, en particulier pour ce qui concerne les projets inscrits dans les plans précédents. Depuis le dépôt du plan 2023-2028 et en accord avec la CWaPE, ORES Assets n'a plus fait de distinction entre ses anciens GRD.

Les lignes directrices relatives à l'établissement du plan d'investissement gaz et au rapport qualité ont été rédigées par la CWaPE en concertation avec les GRD et la dernière mise à jour date de février 2023.

Conformément aux dispositions légales, ORES et RESA ont introduit auprès de la CWaPE leur projet de plan pour le 31 mars. La CWaPE a formulé par écrit ses remarques aux GRD pour le 15 mai. Des réunions ont été programmées dans la foulée pour discuter de ces remarques. Suite à ces échanges, les GRD ont transmis une version amendée de leur plan d'investissement gaz ainsi que leurs réponses écrites aux questions/remarques de la CWaPE.

Le tableau ci-dessous synthétise ces échanges :

TABLEAU 1 DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION ENTRE LES GRD ET LA CWAPE

| GRD  | Réception avant-projet | Communication des remarques CWaPE et échange d'information  | Réception compléments |
|------|------------------------|---|-----------------------|
| ORES | 31 mars                | 13 mai (par écrit CWaPE->GRD)<br>27 mai (réunion chez ORES) | 13 juin               |
| RESA | 26 mars                | 12 mai (par écrit CWaPE->GRD)<br>14 mai (réunion chez RESA) | 3 juin                |

#### 1.4. Recevabilité des dossiers

La liste des points demandés est la suivante (le lecteur se référera aux lignes directrices<sup>1</sup> disponibles sur le site internet de la CWaPE) :

- 1 Descriptif de l'infrastructure existante
- 2 Bilan des réalisations de l'année précédente (année N-1)
  - 2.1 Volet adaptation
  - 2.2 Volet extension
    - 2.2.1 Raccordements et petites extensions
    - 2.2.2 Grands projets d'extension
- 3 Actualisation des plans en cours (année N)
  - 3.1 Le budget d'investissement définitif pour l'année N
  - 3.2 Les révisions et reports déjà connus, avec motivation de ceux-ci
- 4 Plan d'investissement (années N+1 à N+5)
  - 4.1 Volet adaptation
    - 4.1.1 Adaptations en vue de répondre aux besoins en capacité
      - 4.1.1.1 Évolution de la capacité aux points d'injection sur le réseau
      - 4.1.1.2 Engorgements et chutes de pression observés
    - 4.1.2 Adaptations pour critères techniques
      - 4.1.2.1 Remplacements pour cause de vétusté ou raison technologique
      - 4.1.2.2 Travaux pour raison de sécurité
      - 4.1.2.3 Impositions extérieures
      - 4.1.2.4 Investissements Fluxys

<sup>1</sup> [LIGNES DIRECTRICES CD-23b02-CWaPE-0043 relatives à 'l'établissement du plan d'investissement pour la gestion des réseaux de distribution de gaz'](#)

- 4.1.2.5 Amélioration de l'efficacité du réseau
- 4.1.2.6 Travaux sur compteurs
- 4.2 Volet extension
  - 4.2.1 Raccordements et petites extensions
  - 4.2.2 Grands projets d'extension
    - 4.2.2.1 Définition des zones prioritaires
    - 4.2.2.2 Projets de lotissement / zones d'activité économique (ZAE)
    - 4.2.2.3 Projets stratégiques
  - 4.2.3 Raccordements à des fins de mobilité
- 5 Synthèse générale
- 6 Mise à jour des plans réseaux

Sur cette base, un premier examen du contenu ainsi que les différents échanges qui ont suivi ont permis de déclarer les dossiers recevables.

## 1.5. Rappel des critères d'examen

L'examen des plans porte prioritairement sur l'assainissement, le maintien et le renforcement de la qualité et de la capacité technique des réseaux (notamment en termes de sécurité, de fiabilité, de continuité d'approvisionnement) ainsi que sur le développement de ceux-ci.

L'établissement des plans est un processus dynamique dont se dégagent essentiellement trois étapes : comparaison entre le réalisé de l'année précédente et les prévisions antérieures, mise à jour de l'année en cours afin d'anticiper les éventuels écarts les plus significatifs et, enfin, prévisions pour les années suivantes.

Rappelons une nouvelle fois que la manière d'aborder la gestion d'un réseau de distribution diffère sensiblement de celle qui pourrait prévaloir pour les réseaux de transport. La faible prédictibilité de certains facteurs externes entraîne plus d'incertitudes, conduisant le gestionnaire à revoir en permanence ses hypothèses. C'est pour cette raison que la CWaPE suit généralement une approche différenciée pour les perspectives à court et à long termes. Les prévisions perdant rapidement en précision à mesure que l'on s'éloigne de la date de rédaction, l'attention est essentiellement focalisée sur l'année en cours et la première année du plan présenté, à l'exception des projets plus conséquents dont la portée est pluriannuelle.

Comme pour les années précédentes, la CWaPE s'est intéressée prioritairement ici aux aspects techniques du plan. Concernant les aspects budgétaires, ceux-ci sont davantage investigués dans le cadre des analyses tarifaires (revenus autorisés, tarifs, soldes et business plan éventuels). Une analyse de cohérence et de continuité des projets est toutefois menée, tant entre les différentes versions du plan qu'entre celles-ci et les propositions de revenus.

## **2. APERÇU GENERAL DES PRESTATIONS**

La CWaPE a analysé les plans d'investissement 2026-2030 en intégrant dans son examen les résultats de l'année 2024 et la mise à jour pour l'année 2025 en cours. Les pages ci-après retracent les grandes lignes de cette analyse. L'annexe I fournit plus d'éléments de synthèse, complétés par la publication d'indicateurs statistiques relatifs aux performances des GRD. L'annexe II (non publique) reprend quant à elle le contenu intégral des plans communiqués par les GRD après concertation avec la CWaPE ; ces plans, dans leur version définitive, ont intégré les remarques de la CWaPE.

### **2.1. Vue générale sur les réalisations de l'année précédente**

Globalement, l'an dernier, la longueur du réseau s'est légèrement accrue ; on constate une augmentation de 62,4 km des canalisations (+0,44%). Cet accroissement résulte d'une augmentation de la longueur des conduites en polyéthylène (+89 km) et d'une diminution des conduites constituées d'autres matériaux : acier (-25 km), fonte (- 444 m) et fibro-ciment (-1,5 km).

Les GRD ont renouvelé 49 km de conduites et procédé au placement de 86 km de nouvelles conduites ; ce qui porte les poses totales de l'année 2024 à 135 km de conduites.

Les GRD ont placé 9 101 compteurs chez de nouveaux clients, dont 5 913 ont bénéficié de la gratuité totale ou partielle (raccordement standard). Sur cette même année, 17 935 compteurs ont été remplacés que ce soit pour des raisons de vétusté, de sécurité, d'imposition de la métrologie ou de placement de compteurs à budget.

En ce qui concerne les branchements, 3 476 d'entre eux ont été renouvelés et 6 938 nouveaux branchements ont été réalisés.

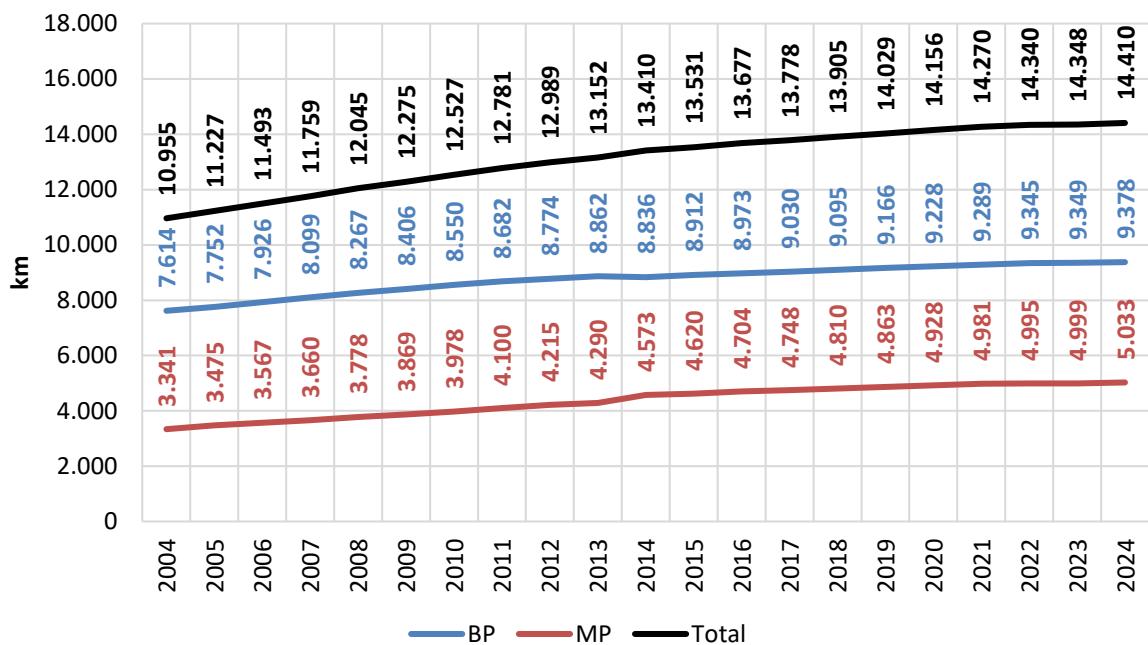
### **2.2. Composition des réseaux fin 2024**

Le tableau et le graphique repris ci-dessous donnent quelques perspectives sur les réseaux de distribution de gaz naturel en Wallonie.

**TABLEAU 2 STATISTIQUE GENERALE DES RESEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL EN WALLONIE**

| <b>GRD</b>            | <b>Nombre de compteurs en service (au 31.12.2024)</b> | <b>GWh distribués (total 2024)</b> | <b>km de conduites (au 31.12.2024)</b> |
|-----------------------|---|------------------------------------|--|
| ORES                  | 541 035   | 12 539                             | 10 213                                 |
| RESA                  | 254 203   | 5 002                              | 4 197                                  |
| <b>Total Wallonie</b> | <b>795 238</b>  | <b>17 541</b>                      | <b>14 410</b>                          |

GRAPHIQUE 1 ÉVOLUTION DES LONGUEURS DES RESEAUX DE DISTRIBUTION WALLONS DE GAZ NATUREL

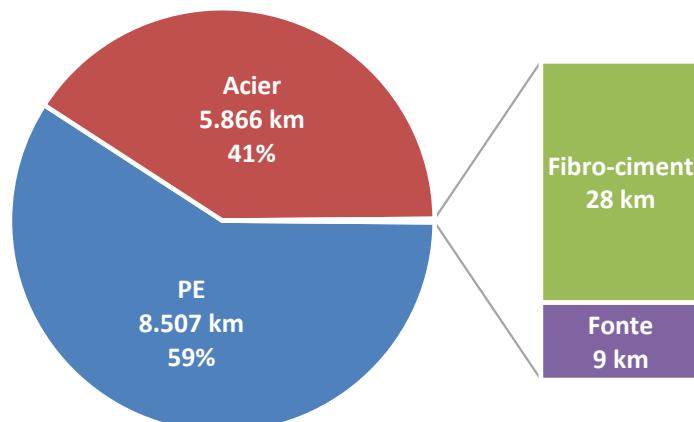


On notera un léger décrochage des courbes de longueur du réseau en 2014, dû à une importante correction d'inventaire réalisée par ORES sur base cartographique et plus sur base incrémentale. Il en a résulté un transfert entre catégories BP et MP, de même qu'un réalignement des quantités pour mieux correspondre à la réalité du terrain. La CWaPE est d'avis qu'il faut reprendre les meilleures statistiques possibles, sans pour autant rectifier l'historique. La valeur économique du réseau n'a, quant à elle, pas été impactée par cette correction.

Le réseau wallon de distribution de gaz naturel est essentiellement composé de conduites en acier (41 %) et en polyéthylène (59 %) comme le montre le graphique ci-dessous.

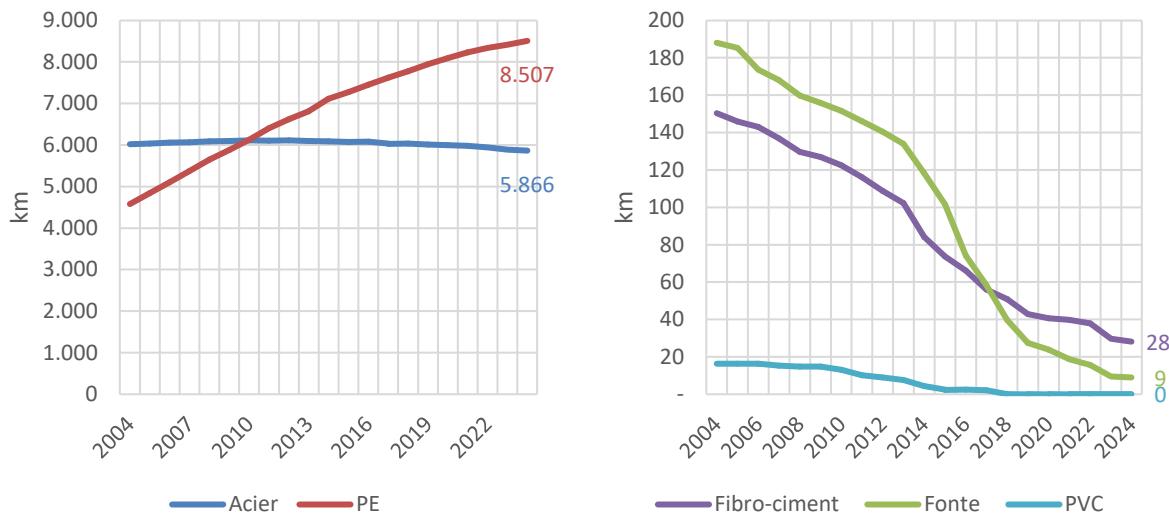
GRAPHIQUE 2 MATERIAUX CONSTITUANT LES RESEAUX DE DISTRIBUTION WALLONS DE GAZ NATUREL AU 31.12.2024

Réseaux wallon par matériaux en 2024 (14.410 km)



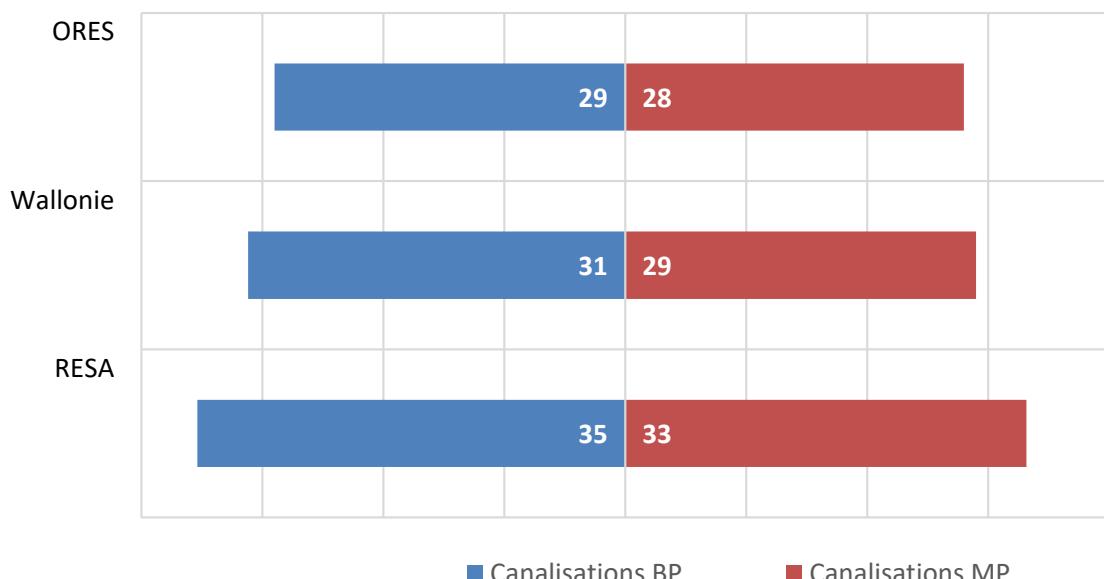
Depuis 2010, le nombre de kilomètres de conduites en polyéthylène dépasse le nombre de kilomètres de conduites en acier. Les autres matériaux (fonte, fibro-ciment, PVC) sont progressivement éradiqués. Notons qu'en 2021, les dernières conduites de PVC ont été éradiquées.

GRAPHIQUE 3 ÉVOLUTION DU RESEAU WALLON DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL PAR MATERIAUX



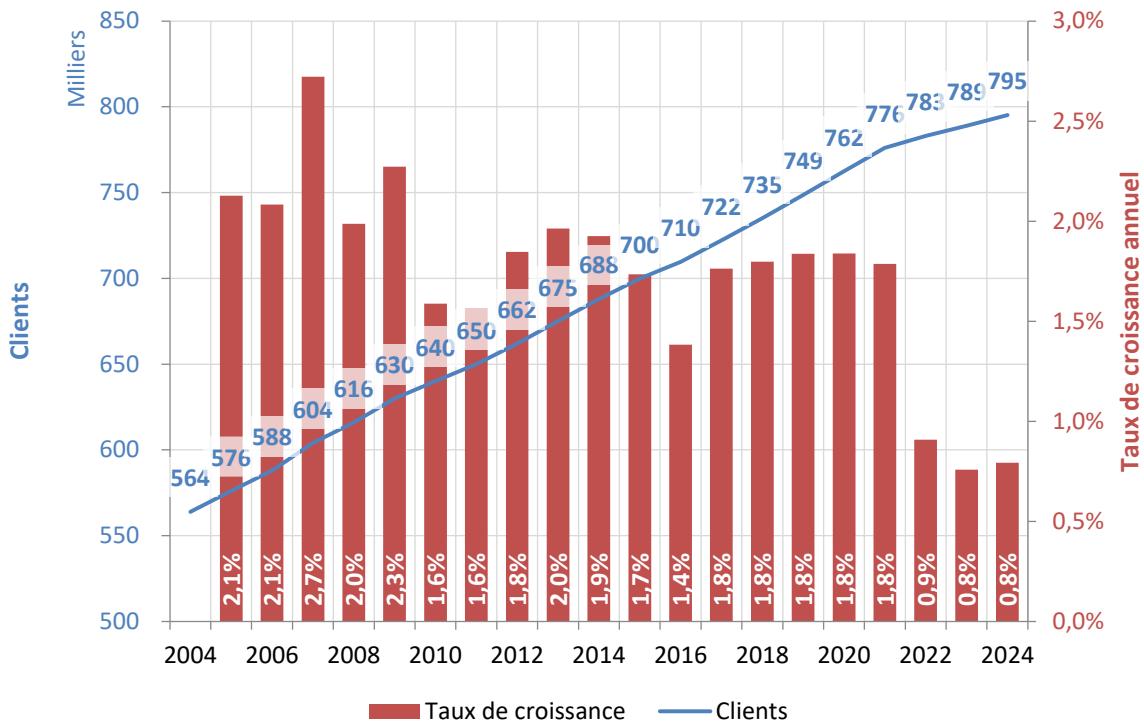
L'âge moyen des canalisations du réseau de distribution wallon est de 30 ans (basse et moyenne pressions confondues). Le détail par GRD et par niveau de pression est repris dans le graphique ci-dessous. Signalons que l'âge n'est pas nécessairement le meilleur indicateur de qualité du réseau ; une canalisation plus ancienne pouvant être en meilleur état qu'une canalisation plus récente. Par ailleurs, lorsque l'âge d'une conduite n'est pas connu, le GRD l'estime sur base de l'élément de réseau le plus ancien (ex. compteur). Il s'agit donc là d'une estimation pessimiste ; la canalisation ayant pu faire entre-temps l'objet d'un renouvellement sur une partie de sa longueur.

GRAPHIQUE 4 AGE MOYEN DES CANALISATIONS (EN ANNEES)



Le nombre de clients continue de croître ; il est de l'ordre de 795 000 clients actifs en 2024. Si la croissance était assez stable ces 20 dernières années, on assiste néanmoins à un tassement ces trois dernières années.

GRAPHIQUE 5 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CLIENTS ACTIFS



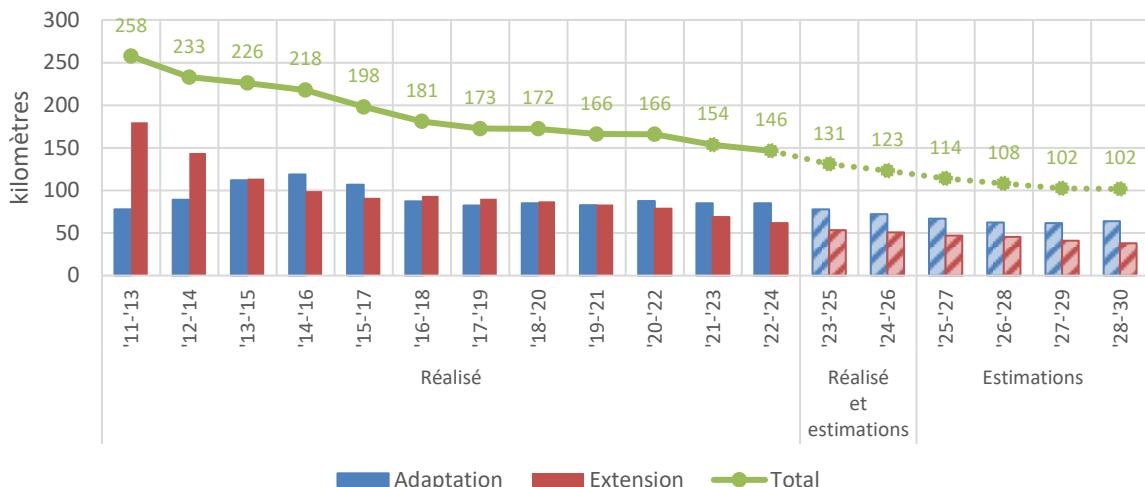
### 2.3. Prévisions pour les plans 2026-2030

Globalement, sur base des prévisions formulées par les GRD, la CWaPE observe que, durant l'année 2026, près de 114 km de conduites devraient être posées par les GRD : 53 km consistent en des renouvellements, 61 km en de nouvelles poses sous forme d'extensions authentiques ou de bouclages pour améliorer la sécurité du réseau, soit un taux de croissance du réseau de l'ordre de 0,4 %.

Depuis quelques années, le volume des remplacements dépasse celui des extensions. Ceci s'explique, d'une part, par des programmes ambitieux de remplacement de canalisations anciennes et, d'autre part, par la fin des gros programmes d'extension des réseaux.

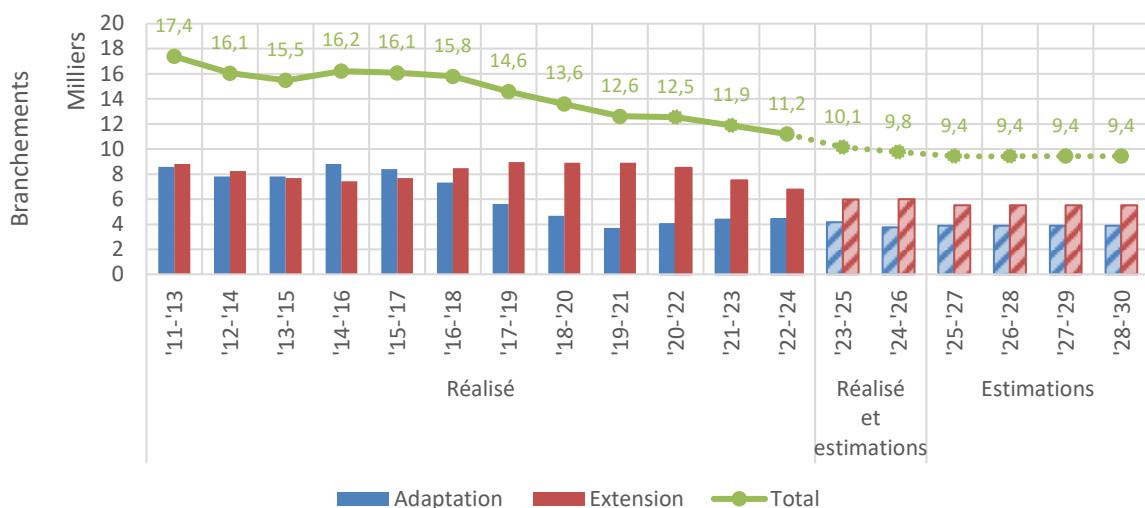
Les volumes en adaptation qui étaient en croissance jusqu'en 2015 semblent aujourd'hui se stabiliser voire décroître. Ceux en extension sont en revanche toujours en baisse et l'incertitude quant à l'avenir du gaz naturel, fossile, dans une perspective de neutralité carbone à l'horizon 2050 n'incite pas au développement de nouvelles extensions de réseau.

GRAPHIQUE 6 POSES DE CONDUITES EN WALLONIE (MOYENNE GLISSANTE 3 ANNEES)



Suivant les prévisions pour 2026, environ 5 500 nouveaux branchements pourraient être réalisés, et environ 3 900 autres seront renouvelés. Finalement, rappelons que ces prévisions sont bien entendu assez approximatives car elles restent très liées aux facteurs externes comme les demandes de raccordement ou l'état des branchements mis en évidence lors de prestations diverses sur le réseau.

GRAPHIQUE 7 REALISATION DES BRANCHEMENTS (MOYENNE GLISSANTE 3 ANNEES)



Enfin, les équipements techniques (cabines, postes, protection cathodique, compteurs, etc.) font aussi l'objet d'investissements, avec une part importante d'adaptations.

Ainsi, en 2026 :

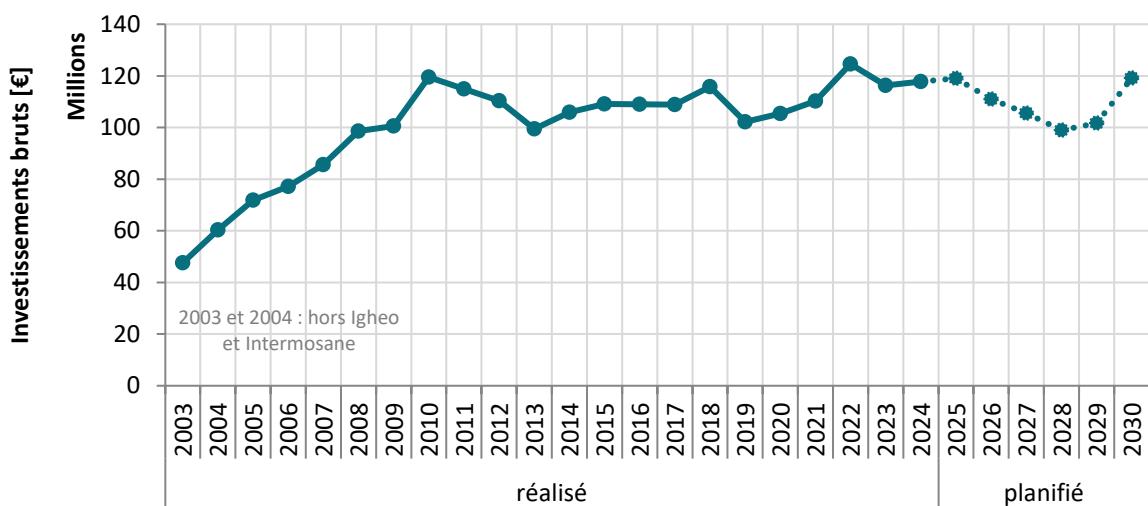
- seront renouvelés :
  - 1 stations ou poste de réception,
  - 5 cabines réseau ;
  - 279 cabines de quartier ;
  - 7 cabines clients ;
  - 12 700 compteurs.
- seront nouvellement posées :
  - 4 cabines de réseau ;
  - 2 cabines de quartier ;
  - 15 Cabines clients ;
  - 8 910 compteurs.

Dans les renouvellements des cabines de distribution/quartier, il s'agit généralement de rénovations en vue d'intégrer, entre autres, des équipements d'enregistrement et de télémesure.

## 2.4. Évolution des investissements

Le graphique ci-dessous donne une estimation de l'évolution du niveau des investissements<sup>2</sup> opérés et/ou prévus dans les réseaux de distribution en Wallonie. Ceux-ci devraient se situer en 2026 aux alentours de 111 millions d'euros (montants bruts). Le graphique ci-dessous reprend l'évolution de l'estimation de ces investissements bruts.

GRAPHIQUE 8 ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS DANS LES RESEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ EN WALLONIE



L'année 2020 a été marquée par un ralentissement des activités lié au confinement induit par la crise sanitaire Covid-19, principalement au niveau des branchements et du comptage. L'année 2021 a été marquée par la hausse des prix et par les inondations. En 2022, les niveaux d'investissement ont connu un rattrapage, également influencé par la hausse des prix (inflation supérieure à 10% liée entre autres à l'invasion de l'Ukraine).

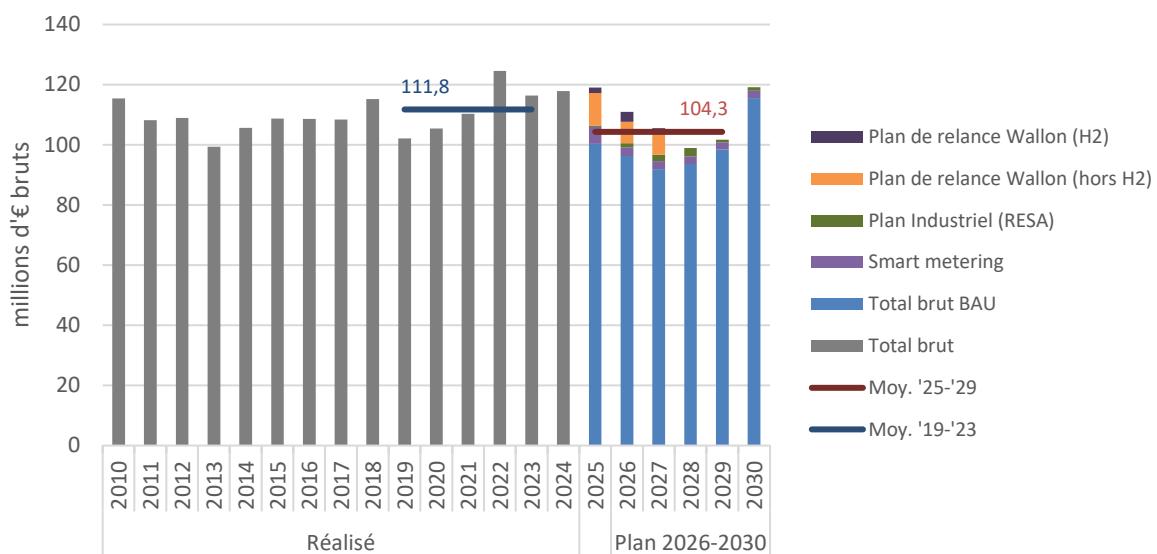
Concernant l'année 2024 qui vient de s'écouler, l'inflation a grimpé à 4,3% contre 2,3% en 2023. Parallèlement à cela, les GRD ont connu des retards sur des gros chantiers et les demandes de nouveaux raccordements se sont tassées.

Pour l'année 2025 en cours, les actualisations des budgets des GRD font en sens opposé. ORES qui avait en 2024 revu les projections des quantités à la baisse, globalement les maintiens mais les prix unitaires s'envolent à la suite de la négociation de nouveaux contrats avec ses entrepreneurs. La résultante est donc un budget actualisé à la hausse. RESA de son côté adopte pour 2025 une attitude prudente compte-tenu des incertitudes liées à l'avenir du gaz et revoit donc ses quantités à la baisse (comme ORES l'a fait un an plus tôt). Parallèlement à cela, il faut également noter pour RESA (i) des retards pour les projets subsidiés par le Plan de Relance wallon (CNG ST-VITH et H<sub>2</sub> JUPILLE) pour lesquels les budgets sont déplacés au-delà de 2025 et (ii) la révision du « plan industriel » pour l'année 2025 en l'absence de projet mature pour l'injection de gaz vert. Il en résulte pour RESA une diminution de 17% du budget pour l'année 2025 par rapport aux prévisions introduites un an plus tôt.

<sup>2</sup> Les investissements pris en compte sont les assets réseaux. Les investissements liés par exemple aux bâtiments administratifs, au matériel roulant, à l'infrastructure IT, à la fibre optique, ... ne sont pas pris en compte ici.

Finalement pour la période tarifaire en cours 2025-2029, les investissements réseaux sont encore soutenus en début de période : conséquence de reports d'années antérieures, d'augmentation des prix unitaires et grâce aussi à des projets subsidiés dans le cadre du plan de relance wallon (PRW). Pour le reste de la période tarifaire, les investissements sont en baisse. Par rapport à la moyenne des investissements réalisés sur la période tarifaire 2019-2023 (111,8 M€/an), la moyenne des investissements prévus (ou déjà réalisés) pour cette nouvelle période tarifaire 2025-2029 (104,3 M€/an) est inférieure de 6,7%. Pour l'année 2030, on observe un pic d'investissements liés à trois gros projets chez ORES (renforcement de l'alimentation de Bastogne, bouclage SOIGNIES/BRAINE-LE-COMTE et scission avec le réseau Fluvius à BRAINE-L'ALLEUD). Ces projets sont toutefois à ce stade encore fort peu précis et incertains.

GRAPHIQUE 9 INVESTISSEMENTS DANS LES RESEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ EN WALLONIE – DETAIL DES PROJETS SPECIFIQUES POUR 2025 A 2030



Le graphique ci-dessus met quant à lui en évidence quelques projets spécifiques<sup>3</sup> (certains sont toutefois existant avant 2025 mais il n'est pas toujours possible de pouvoir les isoler dans les montants réalisés). On y observe :

- l'importance de l'enveloppe issue du plan de relance wallon (projet de gaz porté à ST-VITH, projet d'H<sub>2</sub> à JUPILLE et diverses extensions pour favoriser l'injection de biométhane dans le réseau) ;
- le déploiement des compteurs communicants en vue d'assurer l'obligation de service public liée au prépaiement;
- l'enveloppe dédiée au plan industriel de RESA qui couvre quelques cabines réseau et des extensions en moyenne pression.

<sup>3</sup> Par souci de clarté, les dénominations utilisées ici sont celles des GRD et ne découlent pas d'une quelconque décision de traitement spécifique.

### **3. OBSERVATIONS DE LA CWaPE**

Indépendamment des observations adressées directement aux GRD sur des points précis de leur plan, et qui ont été prises en compte pour l'élaboration de la version définitive, un certain nombre de constats de portée générale méritent d'être soulignés ici. On se référera aux annexes pour des éléments plus détaillés.

#### **3.1. Rappel des contraintes externes qui pèsent sur la bonne exécution des plans**

Les GRD établissent leur plan en ne maîtrisant pas toutes les variables. Celles-ci sont d'ordre opérationnel, budgétaire, voire climatique.

D'un point de vue opérationnel, les GRD font face à l'imprévisibilité de nombreux facteurs externes : commandes, autorisations, planning des travaux communaux et synergies de chantiers (cf. décret « impétrants »), crise sanitaire, climatique (hiver prolongé, inondations), etc. Cette imprévisibilité a également des répercussions au niveau budgétaire, dès lors que certains chantiers non programmés consomment le budget alloué à d'autres projets qui doivent être reportés sinon annulés.

La CWaPE estime nécessaire de nuancer le caractère « liant » des composantes du plan. Cette contrainte doit essentiellement viser le volume total de prestations. Pour ce qui concerne les grandes familles de travaux, des objectifs génériques sont à définir, sans qu'il soit toujours possible d'identifier avec précision la localisation des travaux permettant de les rencontrer.

#### **3.2. Les renouvellements du réseau**

Comme toute infrastructure dans n'importe quel domaine technique, les réseaux de gaz ne sont pas immuables : il est logique qu'ils fassent l'objet de renouvellements en continu et par tronçon.

Par ailleurs, une attention particulière est donnée au remplacement des matériaux les plus critiques (PVC, fonte, fibro-ciment mais également acier mince et PE première génération). Leur remplacement est accéléré par une politique volontariste des GRD en plus des remplacements d'opportunité (travaux de voirie ou d'un autre impétrant). Notons qu'au cours de l'année 2021, les conduites en PVC ont été totalement éradiquées.

Toutefois, les derniers kilomètres sont souvent les plus difficiles à atteindre : soit sous une voirie importante qui n'a pas encore été rénovée, soit résultant d'une multitude de petits tronçons éparpillés sur le territoire du GRD. Il arrive aussi parfois que les bases de données des GRD ne soient pas à jour et que certains tronçons soient encore identifiés comme étant constitués de matériaux critiques alors qu'ils ont déjà fait l'objet d'un remplacement. Ce fut notamment le cas en 2019 quand une septantaine de mètres de conduite en fibro-ciment a été localisée par ORES sur le territoire de Comines précédemment exploité par Gaselwest (réseau pour lequel on pensait avoir éradiqué ce matériau). Cette conduite a été par la suite renouvelée.

TABLEAU 3 REPARTITION DES MATERIAUX CRITIQUES DU RESEAU AU 31.12.2024

| km de conduite       | Fibro-ciment | Fonte       | PE90         |
|----------------------|--------------|-------------|--------------|
| ORES                 | <b>28,16</b> | <b>6,18</b> | <b>13,84</b> |
| RESA                 | -            | <b>2,84</b> | nd           |
| <b>Total général</b> | <b>28,16</b> | <b>9,01</b> | <b>13,84</b> |

Depuis plusieurs années, ORES ne se fixe plus d'objectifs chiffrés d'assainissement par matériaux critiques comme c'était le cas les années précédentes. ORES continue néanmoins de procéder aux remplacements de ces matériaux critiques dès que c'est possible en tenant compte aussi des contraintes qui s'appliquent (décret impétrants, synergie, plannings imposés par les communes...).

Pour le réseau de RESA sur lequel il reste un peu moins de 3 km conduite en fonte, celles-ci ont été chemisées par l'intérieur et présentent aujourd'hui une sécurité comparable aux autres matériaux. RESA n'envisage donc pas de retrait de ces conduites. Depuis plusieurs années RESA indique vouloir porter sa capacité globale de renouvellement des conduites à 25 km/an d'ici 2026. Toutefois, en l'absence d'une vision politique quant à l'avenir du gaz, RESA fait marche arrière avec ce nouveau plan introduit en 2025 et adopte une attitude prudente en ne tablant plus que sur un renouvellement de 14km/an dès 2027 (16km pour 2026).

Aucune perspective n'existe à ce jour pour les matériaux posés actuellement. Comme déjà mentionné, il conviendra de s'interroger dans le futur sur la durée de vie raisonnable des matériaux considérés comme plus pérennes. Les GRD ont toutefois mis en place ces dernières années des outils de priorisation, basés sur les risques de défaillance.

Le taux moyen de renouvellement du réseau wallon est de 0,36 %, ce qui correspond à une durée de vie théorique moyenne de 280 ans. Ceci doit évidemment être nuancé car une grande partie du réseau est jeune. En 2024, l'âge moyen du réseau wallon était de 30 ans (29 ans pour le réseau MP et 31 ans pour le réseau BP).

TABLEAU 4 TAUX DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU ET DUREE NECESSAIRE AU RENOUVELLEMENT COMPLET (BASES SUR LES RENOUVELLEMENTS PREVUS DE 2026 A 2030)

| GRD      | Renouvellements prévus (moyenne annuelle 2026-2030) [m] | Longueur du réseau au 31.12.23 [km] | Taux de renouvellement du réseau prévu | Durée renouvellement complet sur base du taux 2026-2030 [années] |
|----------|---|-------------------------------------|--|--|
| ORES     | 37 055  | 10 213                              | 0,36%                                  | 276  |
| RESA     | 14 400  | 4 179                               | 0,34%                                  | 291  |
| Wallonie | 51 455  | 14 410                              | 0,36%                                  | 280  |

### 3.3. Respect des plans introduits antérieurement

En matière d'adaptation, la programmation du GRD est fortement conditionnée par des facteurs externes non maîtrisables (travaux impétrants, disponibilité des ressources...) ainsi que par les arbitrages à opérer afin de répartir les réserves budgétaires et les ressources du GRD, comme de ses sous-traitants, en fonction des urgences.

En matière d'extension, les imprécisions proviennent de la concrétisation des potentialités en une commande ferme, de décisions administratives externes (autorisations des communes ou du SPW-DGO1, décisions relatives aux zonings), de la recherche de synergies avec les impétrants, du caractère économiquement justifié des demandes ponctuelles, etc.

Ceci explique la double approche d'analyse menée par la CWaPE de :

- la réalisation au cas par cas des principaux projets programmés (motivation des reports) ;
- L'évaluation globale des prestations (indicateurs statistiques).

Les graphiques suivants illustrent les résultats globaux, tant pour les adaptations et les extensions que pour le total. Rappelons qu'il convient d'être prudent dans leur interprétation, car certaines prestations peuvent être considérées à la fois comme adaptation ou comme extension (p.ex. : bouclages sur lesquels on recherche un maximum de nouveaux clients, renforcements liés à des extensions, etc.). Ensuite, d'un point de vue budgétaire, un remplacement est plus lourd qu'une extension en terrain libre, ou encore, une pose MPC acier est très significativement plus onéreuse qu'une pose BP PE.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, des divergences entre prédition et réalisation peuvent apparaître. Pour les détails, on se référera directement aux dossiers communiqués par les GRD.

### 3.3.1. ORES

Le budget actualisé pour l'année 2024 était de 88,4 M€ bruts. Le réalisé de cette même année s'élève à 91,9 M€ brut soit une augmentation de 3,5 M€. Le graphique ci-dessous met en évidence que c'est principalement le poste budgétaire lié aux canalisations qui explique ce dépassement du budget ; pour des quantités quant à elles stables.

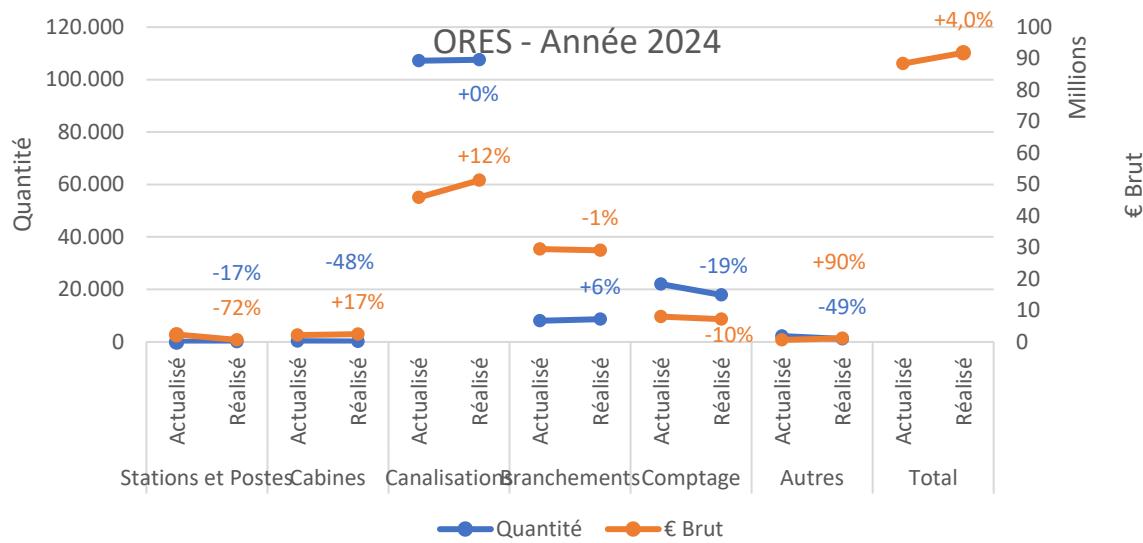
À titre d'explication de cet écart, ORES indique :

- que le volume de pose de canalisations MP sont en baisse<sup>4</sup> à la suite du retard de plusieurs gros chantiers ; les prix de pose sont quant à eux en hausse ;
- assister à une diminution des demandes de poses pour des nouvelles canalisations BP, des nouveaux branchements et des nouveaux compteurs BP ces 5 dernières années ;
- avoir accusé un retard dans le déploiement des compteurs communicants gaz.

---

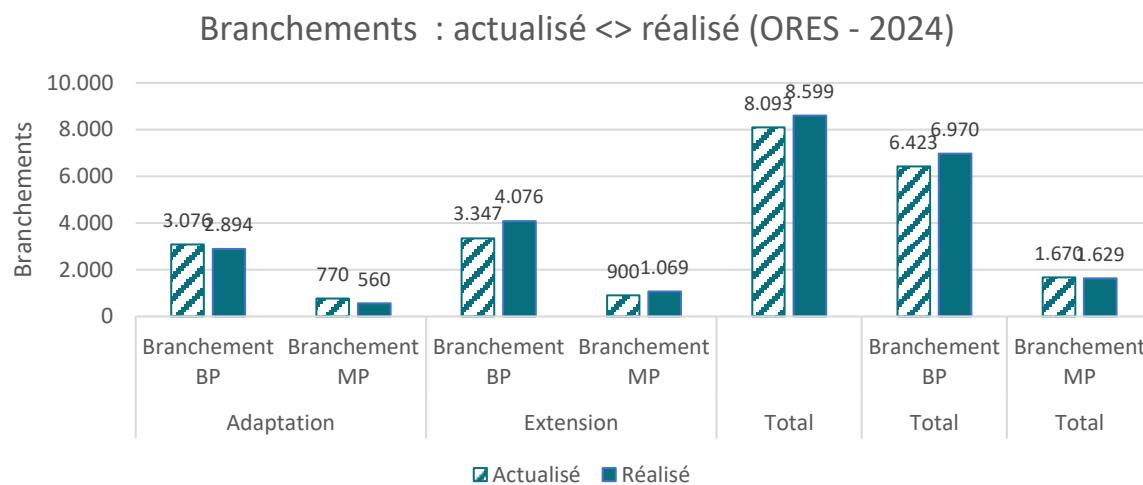
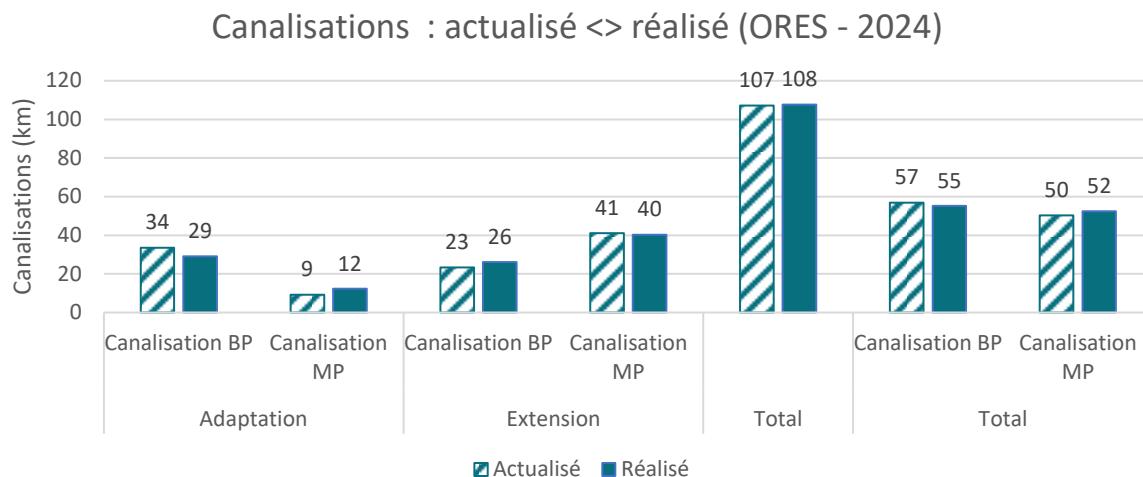
<sup>4</sup> déjà anticipée lors de l'actualisation 2024

GRAPHIQUE 10 COMPARAISON ENTRE LE PLANIFIÉ ET LE RÉALISÉ POUR ORES EN 2024

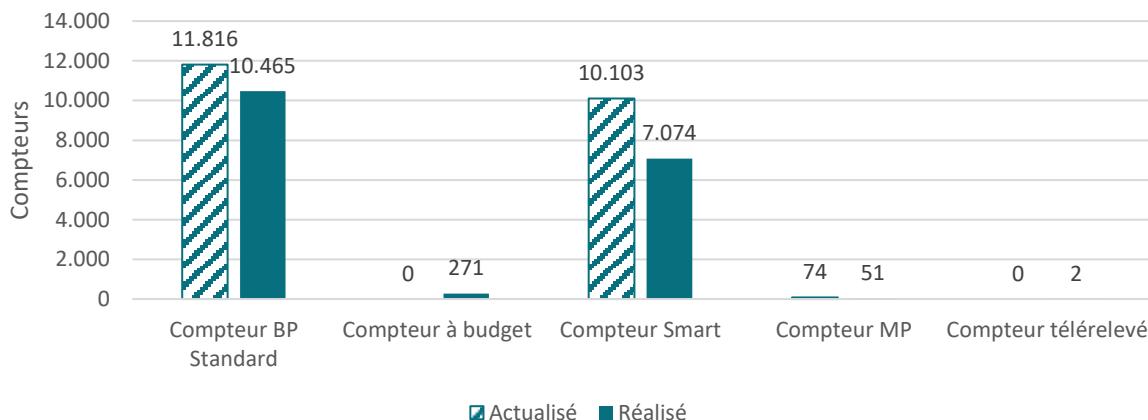


La comparaison entre les quantités actualisées et réalisées pour l'année 2024 sont reprises dans les graphiques ci-dessous pour les principaux assets. Les explications ont été fournies précédemment.

GRAPHIQUE 11 COMPARAISON ENTRE LES QUANTITÉS PLANIFIÉES ET RÉALISÉES : ORES



### Compteurs : actualisé <> réalisé (ORES - 2024)



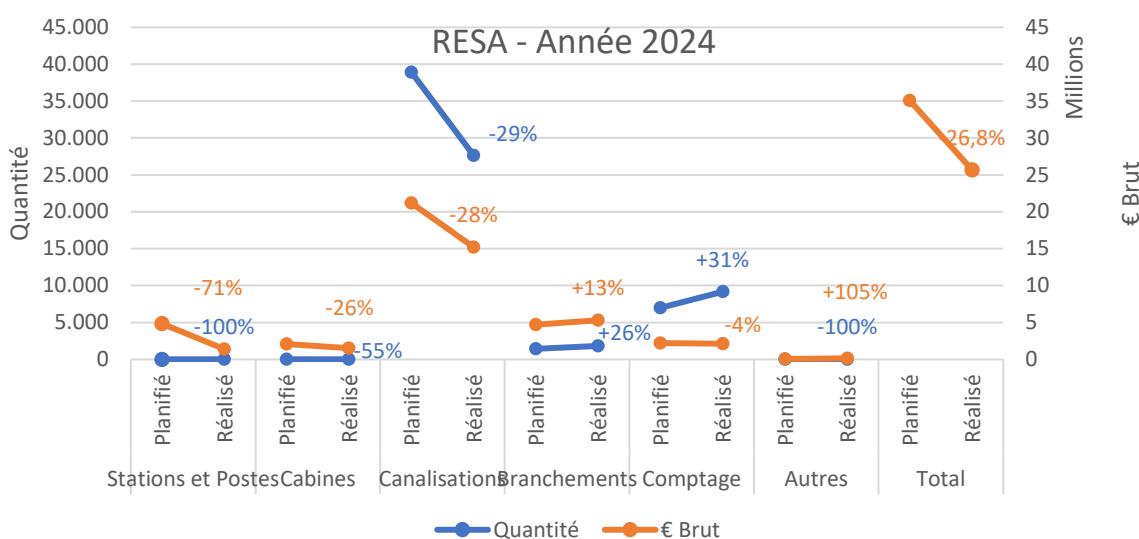
#### 3.3.2. RESA

Le budget planifié pour l'année 2024 était de 35,1 M€ bruts (revu ensuite à 30,2 M€) ; le réalisé quant à lui s'élève à 25,7 M€ en diminution de 27%. L'analyse de la figure ci-dessous met en évidence que c'est la diminution des poses de canalisations et donc du poste budgétaire lié qui explique en grande partie la diminution globale du budget. À cela vient s'ajouter des retards dans les projets subsidiés par le Plan de Relance wallon (CNG à ST-VITH et hydrogène à JUPILLE).

Concernant les poses de canalisation, RESA fournit les explications suivantes :

- l'effet des élections a engendré un gel de certains dossiers de poses par les administrations communales ;
- la réorganisation interne (opérationnel et suivi de chantier) a affecté la capacité d'exécution en 2024 ;
- le report en 2025-2026 d'un projet de bouclage d'envergure à HERGENRATH (LA CALAMINE).

GRAPHIQUE 12 COMPARAISON ENTRE LE PLANIFIÉ ET LE REALISÉ POUR RESA EN 2024



Les graphiques ci-dessous mettent en regard, pour l'année 2024, les quantités initialement planifiées et les quantités effectivement réalisées pour certains assets de réseau.

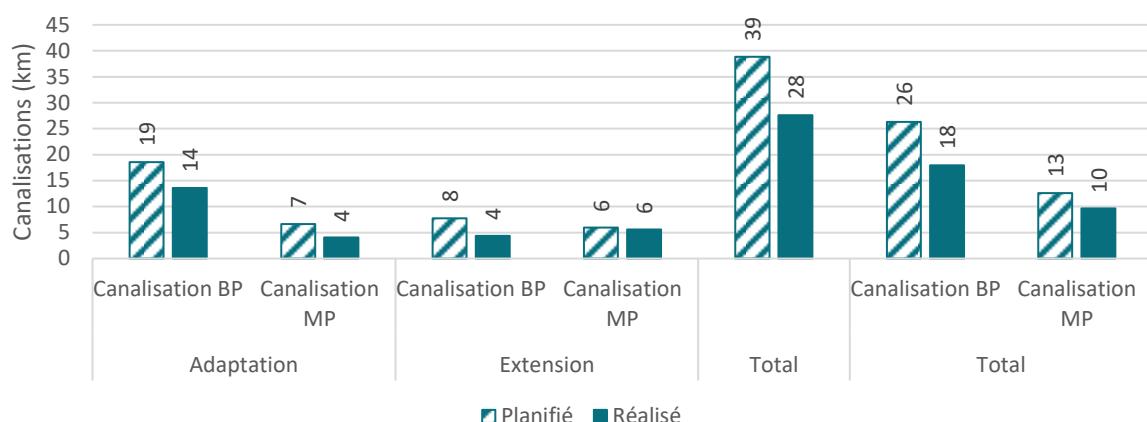
Concernant les **canalisations**, le graphique ci-dessous illustre les métrés planifiés au regard des métrés réalisés. Globalement on observe que ce sont tous les types de poses qui sont affectés par cette réduction de réalisations.

Au niveau des **branchements** aussi les quantités annoncées ont été dépassées (+26%).

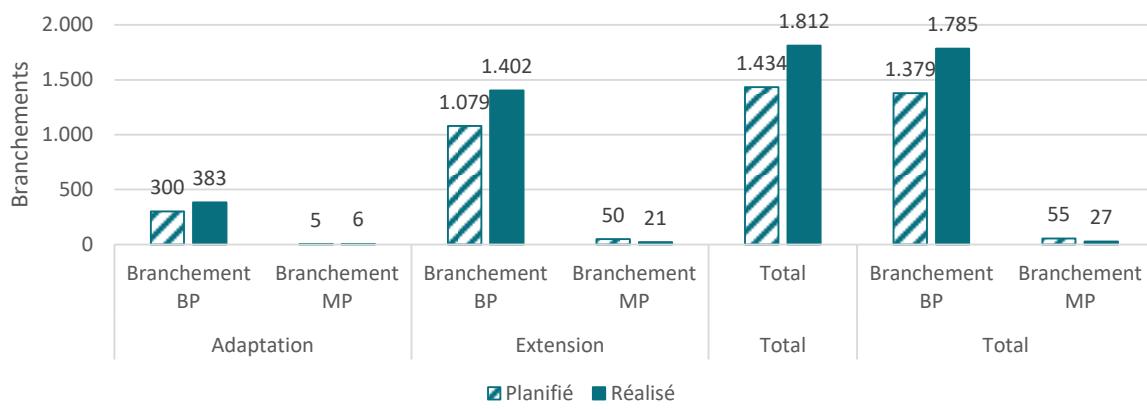
Au niveau du **comptage**, RESA a continué d'installer des compteurs à budget en 2024 dans l'attente d'une solution autonome pour le compteur gaz communicant. Globalement, tous compteurs BP confondus, les quantités prévues ont été dépassées en 2024 (+31%).

*GRAPHIQUE 13 COMPARAISON ENTRE LES QUANTITES PLANIFIEES ET REALISEES : RESA ANNEE 2024*

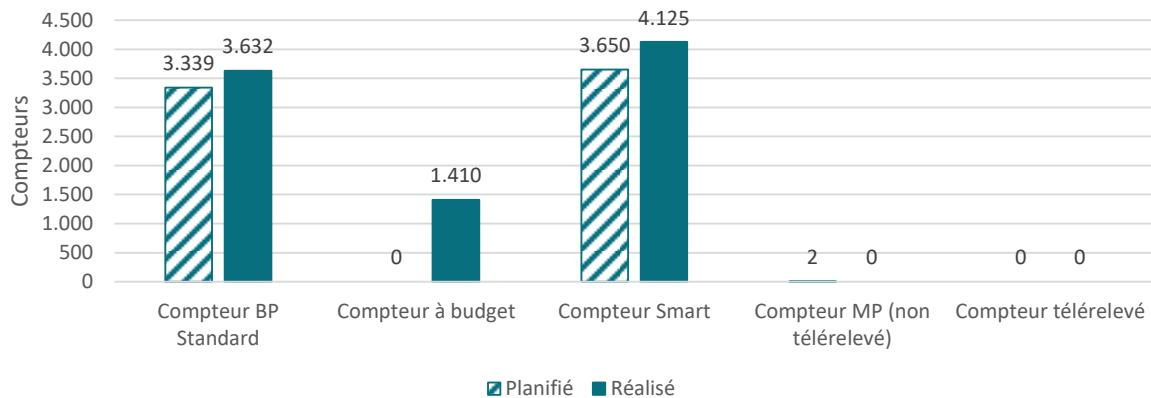
**Canalisations : planifié <> réalisé (RESA - 2024)**



**Branchements : planifié <> réalisé (RESA - 2024)**



### Compteurs : planifié <> réalisé (RESA - 2024)



### 3.4. Les compteurs communicants

Tout comme pour l'électricité, les GRD déploient des compteurs dits communicants en gaz. Ce projet de déploiement est toutefois plus modeste que pour l'électricité où les enjeux sont bien plus importants (intégration des productions décentralisées, dimensionnement au plus juste du réseau, multiplication des nouveaux usages pour l'électricité, ...). Sauf éventuelle disposition légale qui en déciderait autrement, il n'est dès lors pas prévu de remplacer l'ensemble des compteurs gaz par des compteurs communicants. Seuls les compteurs à budget seront remplacés par ces compteurs communicants. Le décret gaz prévoit également la possibilité d'un placement à la demande de l'URD.

Concernant les compteurs à budget dit à carte, les principaux équipementiers ont arrêté la production de ces compteurs. À cela il faut également ajouter le fait que la plateforme supportant le prépairement cessera quant à elle d'être maintenue fin 2025. Pour garantir le bon accomplissement des tâches qui leur sont assignées par l'OSP liée au prépairement, les GRD ont donc opté pour le placement de compteurs communicants qui assument les fonctionnalités des compteurs à budgets à carte. Les gestionnaires de réseau disposent encore toutefois d'un faible stock de compteurs à budget dont ils réservent le placement pour les zones où la couverture télécom ne permet pas aujourd'hui de placer un compteur communicant ou dans les zones où ils ne sont pas le GRD en électricité. En effet, la première version de ces compteurs communicants nécessite de passer au travers du compteur d'électricité pour communiquer avec les systèmes informatiques du GRD. Une version autonome du compteur communicant gaz devrait permettre de s'affranchir du compteur communicant en électricité.

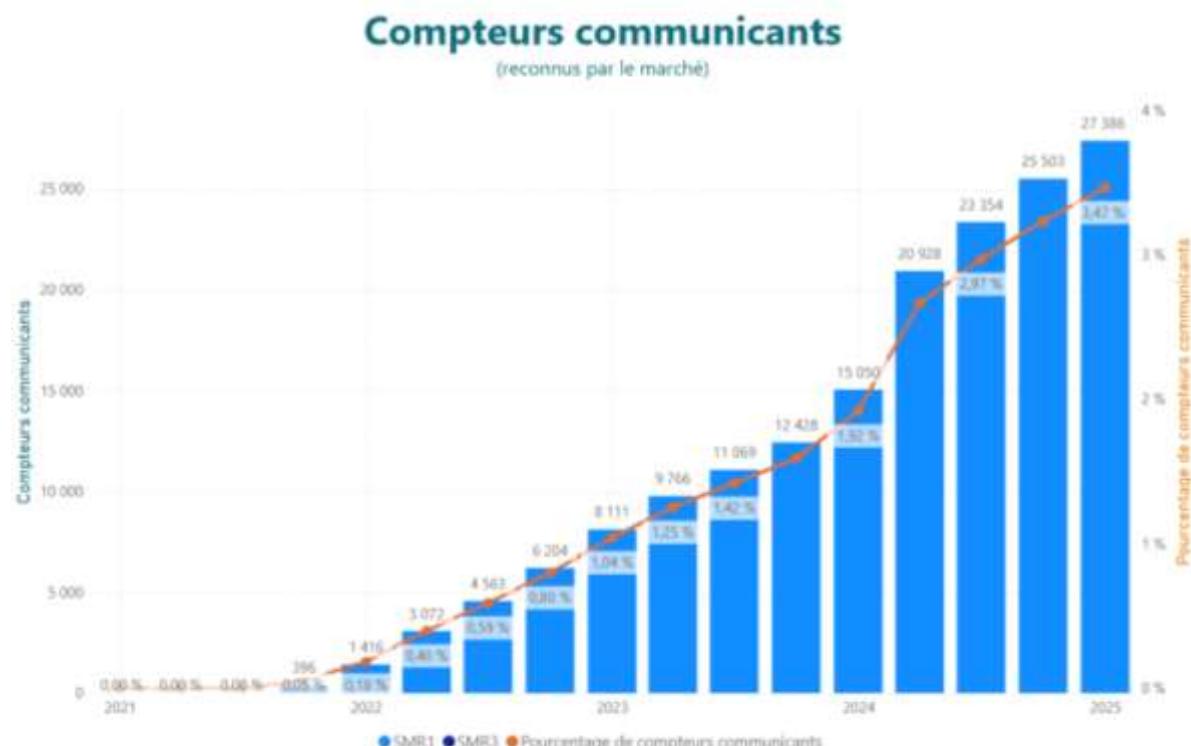
Si en 2020 la crise sanitaire a engendré un retard dans le déploiement des compteurs communicants, le rattrapage n'a pas pour autant pu être résorbé en 2021. En effet, plusieurs éléments sont venus jouer les trouble-fêtes :

- manque d'effectif suite aux nombreux arrêts maladie (entre autres liés à la Covid-19) au sein des équipes des GRD ;
- prolongation par le Gouvernement wallon d'une période d'interdiction de coupure d'électricité et de gaz jusqu'au 30 juin 2021 suite à la crise sanitaire ;
- survenance des intempéries de juillet 2021 qui ont mobilisé par la suite beaucoup de moyens techniques et humains en particulier chez RESA ;

- lancement de la clearing house nationale (ATRIAS) qui a contraint les GRD à suspendre les poses de compteurs à budget d'octobre à décembre 2021.

Par la suite, il y a également eu du retard dans les approvisionnements en compteurs communicants et la solution autonome du compteur communicant a été postposée à plusieurs reprises. Elle ne sera finalement disponible que mi-2025. Le retard accumulé est donc conséquent. L'évolution du nombre de placement de compteurs communicants gaz est publiée sur le site Internet de la CWaPE<sup>5</sup> et mise à jour trimestriellement. Le graphique ci-dessous donne un état des lieux fin du premier trimestre 2025.

GRAPHIQUE 14 EVOLUTION DU NOMBRE DE COMPTEURS COMMUNICANTS GAZ



### 3.5. Les petites extensions et le raccordement standard

Le décret de 2015 prévoit que le Gouvernement est habilité à définir la méthode permettant d'évaluer le caractère économiquement justifié d'une extension de réseau. De même, il modifie légèrement la définition du raccordement standard, puisque celui-ci est conditionné au prélèvement de gaz dans l'année. En revanche, l'éventuelle traversée de voirie est à prendre en compte dans la gratuité.

En l'absence de nouvelle méthode quant à l'évaluation du caractère économiquement justifié des extensions, les GRD procèdent à leur analyse, comme par le passé, basée sur la VAN à 20 ans.

### 3.6. La sécurité d'approvisionnement lors d'hivers rigoureux

Les GRD sont tenus de garantir l'alimentation en gaz dans des conditions extrêmes correspondant à une température équivalente à UCCL de -11°C durant une journée. À cet effet, des simulations sont réalisées en vue d'estimer les débits de gaz nécessaires pour ces conditions extrêmes.

<sup>5</sup> <https://www.cwape.be/node/6468>

Lors de l'analyse des plans, il s'est avéré que, pour plusieurs postes d'ORES, les simulations de débit par -11°C étaient proches des débits maximums mis à disposition par Fluxys. Notons toutefois que ces débits maximums sont de nature contractuelle et que les capacités techniques des postes Fluxys peuvent parfois être supérieures.

TABLEAU 5 POSTES POUR LESQUELS LES SIMULATIONS Q-11°C SONT PROCHES DES CAPACITES CONTRACTUELLES AVEC FLUXYS

| ORES            | Poste                | Q-11°C<br>m <sup>3</sup> (n)/h | TD Fluxys<br>m <sup>3</sup> (n)/h | Commentaires   |
|-----------------|----------------------|--------------------------------|-----------------------------------|--|
| BRABANT WALLON  | City gate de BAULERS | 12 000                         | 12 500                            | (inchangé) L'augmentation du TD de BAULERS n'est pas une piste réaliste car cela généreraient un investissement trop important.<br><br>ORES envisage un renforcement via la création d'un nouveau point d'injection à THINES (pour alimenter la ZAE) ainsi qu'un renforcement du poste de GENAPPE.<br><br>Un projet a été initié en 2022 et devrait se finaliser en 2025.  |
|                 | City gate d'HÉLÉCINE | 3 500                          | 3 750                             | (inchangé) L'augmentation de la charge sur ce poste, ainsi que les nouvelles demandes introduites pour la nouvelle ZAE sont monitorées car une augmentation du TD sur ce poste impose des travaux chez Fluxys qu'on ne sait justifier aujourd'hui avec une consommation de pointe mesurée à 2.500 m <sup>3</sup> (n)/h (sur un réseau Gaz L). Dès que les premières demandes de raccordement arriveront pour la ZAE, ORES contactera le GRT dans le but d'introduire une demande d'augmentation du TD. |
| HAINAUT (Wapi)) | TOURNAI / KAIN       | 28 500                         | 30 000                            | (inchangé) Plusieurs actions ont déjà été menées par le passé : pressions relevées à 4 bars dans le centre de TOURNAI et réalisation de plusieurs bouclages : vers PECQ (terminé mais la nouvelle cabine n'est pas encore en service), vers VAULX (terminé en 2022) et entre ANTOING et GAURAIN (en cours, fin prévue en 2025).  |
|                 | ATH 1                | 6 000                          | 7 200                             | L'estimation du débit Q-11°C est passée de 4 000 m <sup>3</sup> (n)/h (hiver 2022-23) à 6 000 m <sup>3</sup> (n)/h (hiver 2023-24). Le City gate d'ATH 2 (zoning de GHISLENGHIEN TD 20 000) est en principe prioritaire sur ATH 1 (centre ville). ORES suit la situation mais globalement l'alimentation de la zone est assurée.   |

Côté RESA, la situation de VILLERS-LE-BOUILLET était sous vigilance depuis plusieurs années. La mise à disposition par Fluxys est passée de 3 200 m<sup>3</sup>(n)/h à 6 000 m<sup>3</sup>(n)/h entre ce plan et le précédent avec possibilité dans le futur d'augmenter la capacité à 10 000 m<sup>3</sup>(n)/h moyennant remplacement de la chaudière par Fluxys. L'alimentation de la zone est donc maintenant sécurisée.

La CWaPE rappelle qu'il est du devoir du GRD de garantir l'alimentation dans les conditions extrêmes définies ci-dessus. Elle sera attentive aux évolutions qui seront données pour ces postes.

### 3.7. Les difficultés posées par les gestionnaires de voirie et autorités

Les gestionnaires de réseau indiquent qu'ils rencontrent de plus en plus d'entraves dans l'exécution des chantiers de poses : autorisations d'ouverture refusées, contraintes d'urbanisme lors de la construction de cabines, impositions techniques pénalisantes (profondeur de pose augmentée, réfection d'une portion de voirie ou trottoir plus importante que la largeur strictement nécessaire à l'exécution du chantier...), etc. Tant le planning que le budget des chantiers peuvent en être considérablement affectés.

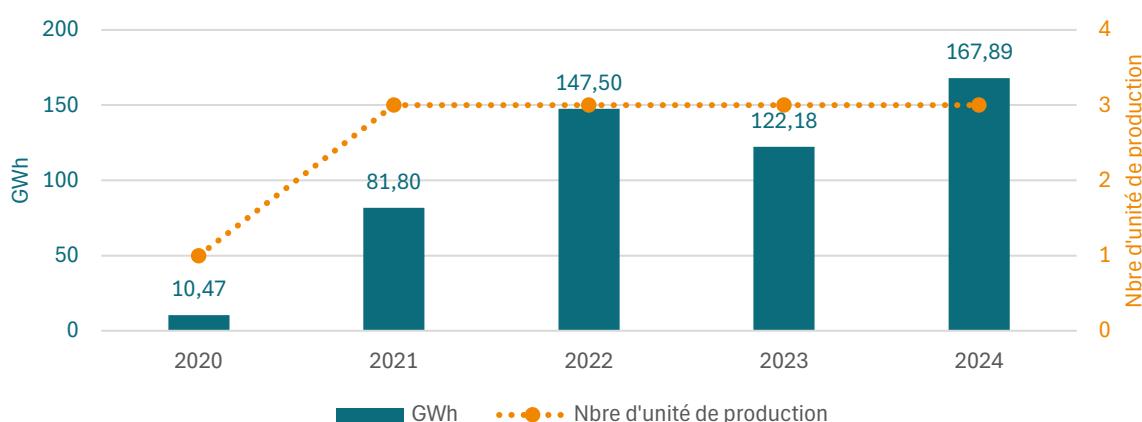
La CWaPE rappelle l'intérêt de mieux baliser les missions de service public afin d'éviter que ce genre d'entrave n'occasionne des surcoûts inutiles, voire ne porte à conséquence plus lourde si des entretiens indispensables ne peuvent être réalisés en temps utile.

Par ailleurs, l'entrée en vigueur du décret dit « impétrant », si elle présente des opportunités en matière de synergies, ne facilite pas toujours la tâche des GRD. En effet, si l'opportunité d'intervenir à un endroit du réseau est manquée, la voirie ne pourra plus être ouverte avant un délai de l'ordre de cinq ans. De même, l'arrêté du Gouvernement dit « walterre » amène de nouvelles contraintes pour les gestionnaires de réseau et leurs sous-traitants avec pour conséquence des coûts plus élevés pour certains chantiers.

### 3.8. L'injection dans les réseaux de gaz naturel

Depuis l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 mars 2018 mettant en place un mécanisme de soutien pour l'injection de biométhane dans les réseaux de gaz, des projets concrets d'injection ont vu le jour en Wallonie. Ainsi fin 2021, trois unités de production de biométhane étaient raccordées au réseau de distribution et y injectaient les productions pour une capacité de raccordement cumulée de 2 155 m<sup>3</sup>(n)/h. En 2024, ces installations ont injecté 167 894 MWh de gaz renouvelable soit l'équivalent de la consommation annuelle de +/- 9 800 ménages wallons (17 MWh/an/ménage).

GRAPHIQUE 15 EVOLUTION DE L'INJECTION DE BIOMETHANE DANS LES RESEAUX WALLONS



Le plan 2026-2030 d'ORES reprend plusieurs projets nominatifs et non nominatifs relatifs à des cabines d'injection de biométhane et/ou de méthane de synthèse ainsi que sur l'adaptation des réseaux MP nécessaire à l'accueil de ces cabines. Ces investissements font l'objet de subsides issus du plan de relance wallon. Certaines adaptations de réseau seront réalisées indépendamment de la concrétisation de projets d'injection ; d'autres (ainsi que la commande des cabines) ne seront réalisées que moyennant un engagement ferme du producteur.

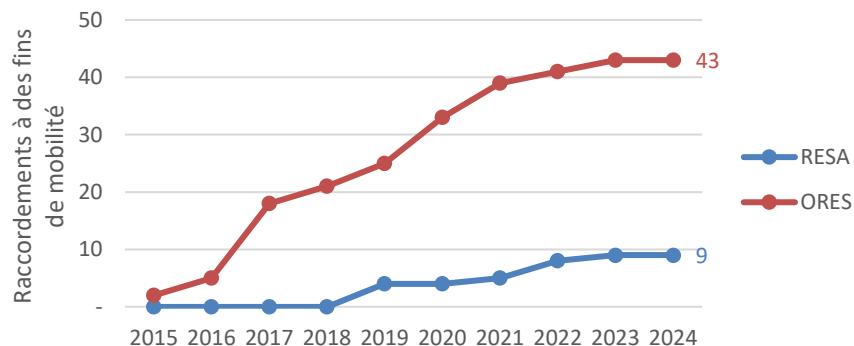
Côté RESA, il n'y a pour l'instant aucun budget prévu dans le plan 2026-2030 compte-tenu de l'incertitude qu'il existe encore quant à la concrétisation des projets pour lesquels des discussions sont en cours avec les auteurs de projet.

### 3.9. La mobilité (CNG/LNG)

Bien que la mobilité au départ du gaz naturel soit une alternative intéressante du point de vue de la qualité de l'air et de la santé par rapport aux carburants classiques (essence, diesel), le focus soit fortement orienté vers la mobilité électrique. Le développement de cette mobilité au gaz naturel permettrait de pérenniser le réseau de gaz naturel en amenant de nouvelles consommations, et l'approvisionnement des stations de ravitaillement ne nécessite quant à lui pas de transport de carburant par camion à l'inverse des carburants classiques.

Force est de constater que malgré plusieurs actions menées ces dernières années pour promouvoir cette filière (tarif spécifique CNG et abattement sur le coût des extensions), le nombre de raccordement stagne et les demandes qui étaient au stade de projet les années précédentes sont de plus en plus annulées. En 2024, il n'y a eu aucun nouveau raccordement.

GRAPHIQUE 16 EVOLUTION DU NOMBRE DE RACCORDEMENTS CNG



### 3.10. La couverture des zones blanches

Depuis plusieurs années, RESA étudie la possibilité de développer un nouveau réseau dans une zone blanche (ST-VITH) au départ d'une cuve de stockage en gaz naturel comprimé (CNG).

Cette cuve serait quant à elle rechargée par camion depuis une station de compression, dite station mère, située sur le réseau moyenne pression de RESA.

En 2024, le marché public pour la construction de l'infrastructure a été attribué à une association momentanée. Les travaux de construction de la station-mère de compression à STAVELOT et de la station-fille de détente sur un site industriel à SAINT-VITH ont démarré en 2024 et se poursuivent selon le calendrier établi pour une inauguration au 2<sup>ème</sup> semestre 2025.

## 4. AVIS DE LA CWAPE

Conformément à l'article 16, §3, du décret du 19 décembre 2002 relatif au marché régional du gaz et de ses modifications ultérieures, la CWaPE a examiné la version finale des plans d'investissement présentés par les GRD en vue d'assurer la continuité d'approvisionnement, la sécurité, le développement et l'extension du réseau dans des conditions socialement, techniquement et économiquement raisonnables.

Sur base des informations présentées ci-dessus, au terme de son examen et des divers échanges avec les GRD, la CWaPE ne relève plus d'incohérence dans les choix techniques proposés, de nature à entraver la bonne exécution des missions imparties au GRD. Ces constats ne relèvent évidemment en rien les GRD de leur responsabilité permanente d'exploitant de réseau.

La CWaPE rappelle qu'en application des dispositions décrétale, « *le plan d'investissement couvre une période correspondant à la période tarifaire* », laquelle porte sur les années 2025 à 2029. La CWaPE a toutefois analysé l'ensemble des années 2026 à 2030 reprises dans les plans soumis par les GRD. Le processus de planification prévoit néanmoins une mise à jour périodique. La CWaPE, comme les GRD, constatent en effet que le débat sur l'avenir des réseaux de gaz est toujours en cours, tant au niveau wallon qu'européen, et que dès lors il reste difficile de fixer une trajectoire d'investissement à moyenne échéance. Les données sur lesquelles se basent les plans relèvent donc des meilleures estimations possibles, mais ne se fondent aucunement sur d'éventuelles hypothèses disruptives. Pour autant, les GRD adoptent une approche prudente en termes d'investissements dans leur réseau. Ce fut le cas pour ORES dès le plan 2025-2029 et pour RESA depuis ce plan 2026-2030.

Les échanges en cours de procédure ont permis à la CWaPE de formuler un certain nombre de remarques et aux GRD d'y répondre de manière satisfaisante, ainsi que d'apporter quelques corrections dans leur version définitive. Ces échanges sont repris en annexe III.

Au-delà de ces aspects ponctuels, les principaux points d'attention sont repris ci-dessous.

### 4.1. ORES

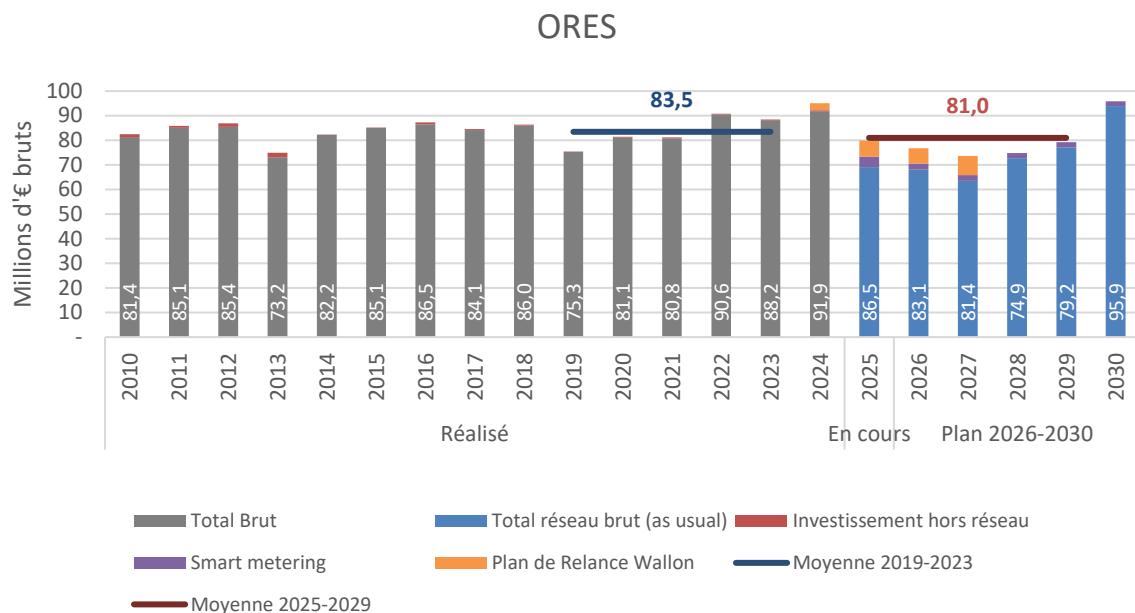
Concernant le **réalisé 2024**, la CWaPE observe que les dépenses sont en augmentation de 4% (actualisé 88,4 M€ bruts, réalisé **91,9 M€**). La principale cause de cette augmentation est due à l'évolution du prix moyen de pose des canalisations. Par ailleurs ORES indique également :

- que le volume de pose de canalisations MP sont en baisse à la suite du retard de plusieurs gros chantiers ; les prix de pose sont quant à eux en hausse ;
- assister à une diminution des demandes de poses pour des nouvelles canalisations BP, des nouveaux branchements et des nouveaux compteurs BP ces 5 dernières années ;
- avoir accusé un retard dans le déploiement des compteurs communicants gaz.

Concernant l'**actualisation pour l'année 2025**, ORES a revu à la hausse le budget d'investissement par rapport aux prévisions du plan précédent passant de 79,2 M€ à **86,5 M€** (+9,1%). L'analyse a mis en évidence que cette hausse est, de nouveau et principalement, la conséquence de l'augmentation des prix moyens de pose des canalisations mais aussi une réduction des quantités pour les canalisations, les branchements et les compteurs. Les budgets et quantités liés aux stations et cabines sont quant à eux plus fluctuants.

ORES indique également :

- subir des reports de 2024 sur 2025 suite à des retards (permis, transactions patrimoniales, synergies) qui augmentent l'enveloppe budgétaire principalement pour les canalisations et les cabines ;
- avoir pris en compte l'évolution des prix unitaires pratiqués en 2024 dans les budgets 2025 (principalement pour les canalisations) ;
- assister à une diminution du nombre de nouveaux raccordements et compteurs.



Le nouveau **plan pour 2026-2030** prévoit un budget annuel moyen de **89,9 M€/an** en hausse par rapport aux 74,0 M€/an repris au plan précédent en raison des nouveaux prix de pose pour les canalisations. Pour autant, ces budgets restent inférieurs à ceux réalisés les années précédentes puisqu'en moyenne pour la période tarifaire 2019-2023 ils s'élevaient à 83,5 M€/an contre 81,0 M€/an pour la période tarifaire 2025-2029 en cours. En 2030, ORES prévoit des investissements importants à hauteur de 95,9 M€ (voir ci-dessous).

Les quantités prévues dans ce nouveau plan sont inférieures à la moyenne des quantités réalisées au cours des quatre dernières années pour les principaux assets (canalisations, branchements et compteurs). Les projets prévus et subsidiés dans le cadre du plan de relance wallon (23,5 M€ de 2024 à 2027) permettent toutefois d'atténuer cette réduction d'investissement. Pour l'année 2030, ORES prévoit trois projets d'ampleur :

- renforcement de l'alimentation de BASTOGNE depuis l'E25 : 7,0 M€ – 3.300m MPC (adaptation)
- scission avec le réseau Fluvius à BRAINE-L'ALLEUD : 2,4 M€ - 1.000m MPC (adaptation)
- bouclage SOIGNIES/BRAINE-LE-COMTE (inj. biométhane) : 5,0 M€ - 4.500m MPB (extension)

Ces projets sont toutefois à ce stade encore fort peu précis et incertains.

Concernant les **besoins en capacité**, ce plan d'investissement (mais également les précédents) a mis en évidence des risques de problèmes d'approvisionnement, selon les simulations en Q-11°C, en cas d'hiver exceptionnel pour les réseaux en aval de quelques stations de réception (notamment BAULERS et TOURNAI/KAIN). La CWaPE constate que des projets sont mis en œuvre pour pallier ces problèmes et rappelle qu'il est du devoir du GRD d'assurer l'alimentation de son réseau dans ces conditions extrêmes, même si celles-ci ne sont que rarement rencontrées.

D'une manière générale, il revient à ORES de calibrer au mieux ses investissements pour faire face à ses obligations légales. Compte tenu des balises qui ont été posées par la méthodologie tarifaire 2025-2029, la CWaPE n'aperçoit pas d'obstacle d'ordre financier à la réalisation des projets exposés dans le plan sous sa forme définitive, certains projets restant toutefois conditionnés par ORES à l'obtention de subsides. S'agissant d'équiper des cabines de télémesure et de développer des réseaux en vue de faciliter l'injection de biométhane, la CWaPE ne s'opposera pas à la réalisation de ces projets même en l'absence de subvention.

En conclusion, dans l'état actuel du plan d'investissement, et compte tenu des réserves exposées ci-dessus, la CWaPE ne s'oppose pas à la mise en œuvre du plan soumis, tant pour l'année 2026 que pour les années ultérieures sous réserve de leur actualisation.

## 4.2. RESA

Concernant le **réalisé 2024**, la CWaPE observe que les dépenses sont en diminution de 27% (planifié 35,1 M€, réalisé **25,7 M€**). Notons néanmoins qu'en 2024 RESA avait anticipé cette diminution de budget en proposant une mise à jour aux alentours de 30,2 M€. La diminution des poses de canalisations explique en grande partie la diminution globale du budget. À cela vient s'ajouter des retards dans les projets subsidiés dans le cadre du « Plan de Relance wallon » (gaz porté à ST-VITH et hydrogène à JUPILLE). Concernant les poses de canalisation, RESA fournit les explications suivantes :

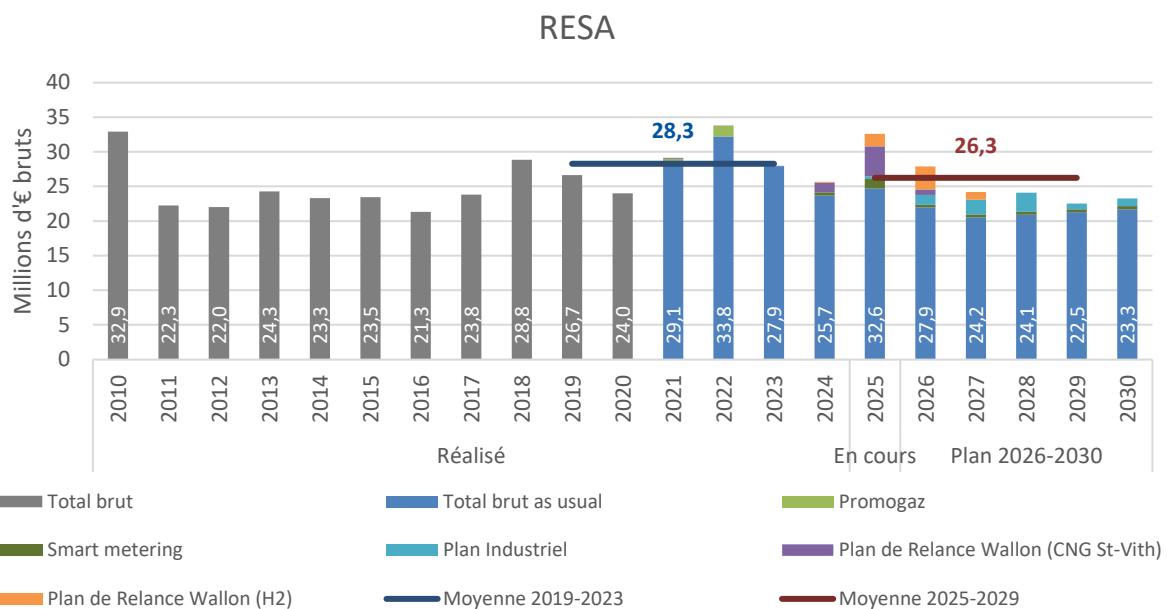
- l'effet des élections ayant engendré un gel de certains dossiers de poses par les administrations communales ;
- la réorganisation interne (opérationnel et suivi de chantier) ayant affecté la capacité d'exécution en 2024 ;
- le report en 2025-2026 d'un projet de bouclage d'envergure à HERGENRATH (LA CALAMINE).

Concernant l'**actualisation pour l'année 2025**, le budget planifié était de 39,1 M€ bruts, il revu dans ce plan à **32,6 M€** soit une diminution de 17%. Celle-ci est principalement liée à une diminution des métrés de canalisations (en ce compris décalage temporel d'un gros projet de bouclage). Il faut également noter (1) des retards pour les projets subsidiés par le « Plan de Relance wallon » (CNG ST-VITH et H<sub>2</sub> JUPILLE) pour lesquels les budgets sont déplacés au-delà de 2025 et (2) la révision du « plan industriel » pour l'année 2025 en l'absence de projet mature pour l'injection de gaz vert.

Concernant les **prévisions d'investissement (2026-2030)**, la CWaPE constate que RESA adopte une attitude prudente en termes d'investissements dans son réseau compte tenu de nombreuses incertitudes : la volatilité actuelle sur le marché du gaz, les impacts de la transition énergétique, l'avenir des réseaux de gaz naturel, l'absence de vision politique sur le futur mix énergétique régional, etc. Par conséquent, RESA fait marche arrière sur la volonté annoncée depuis plusieurs années de porter sa capacité de renouvellement des canalisations à 25km/an allant jusqu'à la réduire à 14km/an. RESA explique également assister à une forte diminution des extensions clients. Les budgets planifiés sont donc largement inférieurs à ceux des prévisions précédentes. Ainsi pour la période tarifaire en

cours (2025-2029), le budget moyen se situe autour de 26,3 M€/an contre 28,3 M€/an pour le réalisé de la période tarifaire 2019-2023. Notons que le budget 2026-2030 (en moyenne **24,4 M€/an**) intègre des investissements conditionnés par certains éléments. D'une part, il s'agit du projet de gaz porté ainsi que d'un pilote hydrogène en site propre (subsidiation dans le cadre du décret « smartisation ») ; d'autre part un volume de pose (cabines et conduites) découlant d'estimations encore imprécises du développement de la filière biométhane, reprises sous le vocable « plan industriel ». La CWaPE prend acte des quantités et montants pour ces extensions stratégiques liées au plan industriel mais ne se positionne pas quant à leur opportunité à ce stade.

Sans préjudice des décisions prises ou à prendre dans le cadre des discussions tarifaires, la CWaPE prend acte des prévisions de budget revues à la baisse dans ce plan d'investissement pour la période de 2026 à 2030. Elle rappelle néanmoins que le revenu autorisé du GRD a été approuvé et que les budgets alloués à RESA sont supérieurs aux besoins du GRD.



Le déploiement des **compteurs communicants** en lieu et place des compteurs à budget pour garantir l'OSP en la matière avait pris du retard en 2023. RESA a accéléré le déploiement des compteurs communicants en 2024 mais a continué de placer des compteurs à budget principalement en raison de l'absence d'une solution de compteur gaz communicant autonome. Finalement ces compteurs devraient être déployés à partir de juin 2025. À cette date, RESA ne devrait plus placer de compteur à budget sauf cas exceptionnels et temporaires compte-tenu du fait que ceux-ci ne pourront plus être rechargés en 2026.

Au niveau des **besoins en capacité**, la CWaPE constate que la mise à disposition au niveau du poste de VILLERS-LE-BOUILLET, qui était un point d'attention ces dernières années, a été augmentée permettant de sécuriser l'approvisionnement de la zone aval en cas d'hiver rigoureux.

D'une manière générale, il revient à RESA de calibrer au mieux ses investissements pour faire face à ses obligations légales. Compte tenu des balises qui ont été posées par la méthodologie tarifaire 2025-2029, la CWaPE n'aperçoit pas d'obstacle d'ordre financier à la réalisation des projets exposés dans le plan sous sa forme définitive ; certains projets resteraient toutefois conditionnés, par RESA, à l'obtention de subsides.

Enfin et comme indiqué les années précédentes, pour le projet « hydrogène » plus spécifiquement, même si celui-ci peut présenter un réel intérêt dans le cadre du futur énergétique wallon et de la connaissance utile développée par les opérateurs de réseaux, la CWaPE estime que celui-ci n'est pas immédiatement nécessaire aux obligations de gestion des réseaux de distribution de gaz, découlant de la mission de GRD. Il ne devrait donc pas figurer dans le plan d'investissement sur base du décret gaz, mais y est repris en application du décret du 29 juin 2023 relatif à l'octroi de subventions aux gestionnaires de réseaux de distribution en vue de favoriser la transition énergétique. La CWaPE ne se prononce donc pas sur sa pertinence, dans le cadre du présent plan, mais ne s'y oppose pas non plus pour autant :

- qu'il soit exclusivement financé par les subvention découlant du décret susmentionné;
- qu'il ne mobilise pas de ressources nécessaires à la bonne exécution des missions de RESA en tant que GRD ;
- qu'il reste strictement déconnecté du marché et à l'usage exclusif de RESA, et ne conduise pas à l'exécution par le GRD de missions non autorisées par le décret. Ce point sera examiné avec RESA dans un autre cadre.

En conclusion, dans l'état actuel du plan d'investissement, et compte tenu des réserves exposées ci-dessus, la CWaPE ne s'oppose pas à la mise en œuvre du plan soumis, tant pour l'année 2026 que pour les années ultérieures sous réserve de leur actualisation.

\* \* \*

## ANNEXE I – BILAN DES REALISATIONS 2023 ET PROJECTIONS 2025 (QUANTITES)

### 1. Wallonie

| Wallonie - Réalisé 2024                     | Conduites (m)                          |               | Postes et cabines (nb) |                  |                         | Raccordements (nb) |               |                   |
|---|--|---------------|------------------------|------------------|-------------------------|--------------------|---------------|-------------------|
|   | MP                                     | BP            | Réception (fluxys/GRD) | Réseau (GRD/GRD) | Distribution (quartier) | Bchts              | Cpteurs       | Cabines (clients) |
| <b>ADAPTATIONS</b>                          |  |               |                        |                  |                         |                    |               |                   |
| <b>Remplacements</b>                        | <b>14.981</b>                          | <b>34.241</b> | -                      | 6                | 112                     | 3.277              | 17.932        | 22                |
| Vétusté                                     | 8.974                                  | 27.258        | -                      | 6                | 109                     | 2.706              | 7.544         | 22                |
| Sécurité                                    | 2.801                                  | 2.916         | -                      | -                | -                       | 126                | 784           | -                 |
| Déplacements                                | 3.205                                  | 4.067         | -                      | -                | 3                       | 445                | -             | -                 |
| Placement CAB                               | -                                      | -             | -                      | -                | -                       | -                  | 9.604         | -                 |
| <i>Dont compteurs de plus de 30 ans</i>     | -                                      | -             | -                      | -                | -                       | -                  | 3             | -                 |
| <b>Renforcements</b>                        | <b>14.997</b>                          | <b>10.812</b> | -                      | 2                | 4                       | 175                | -             | 1                 |
| Consommation                                | 3.939                                  | 1.440         | -                      | 0                | -                       | 18                 | -             | -                 |
| Chute pression                              | 648                                    | 2.508         | -                      | -                | 2                       | 7                  | -             | -                 |
| Efficacité/bouclage                         | 10.410                                 | 6.863         | -                      | 2                | 3                       | 150                | -             | 1                 |
| <b>Non défini</b>                           | <b>20</b>                              | <b>-</b>      | <b>163</b>             | <b>22</b>        | <b>1</b>                | <b>24</b>          | <b>-</b>      | <b>-</b>          |
| <b>Total adaptations</b>                    | <b>29.997</b>                          | <b>45.052</b> | <b>163</b>             | <b>31</b>        | <b>118</b>              | <b>3.476</b>       | <b>17.932</b> | <b>23</b>         |
| <b>EXTENSIONS</b>                           |  |               |                        |                  |                         |                    |               |                   |
| <b>Racc.</b>                                | Résidentiels BP+MP                     | -             | -                      | -                | -                       | 6.572              | 9.001         | -                 |
|   | <i>Dont raccordements standard</i>     | -             | -                      | -                | -                       | 4.851              | 5.913         | -                 |
|   | Industriels                            | 112           | -                      | -                | -                       | 2                  | 23            | 100               |
| <b>Ptes ext.</b>                            | Petites extensions (pour raccordement) | 6.288         | 13.647                 | -                | -                       | 1                  | -             | -                 |
| <b>Gdes ext.</b>                            | Lotissements                           | 1.395         | 13.444                 | -                | -                       | 3                  | -             | -                 |
|   | ZAE                                    | 11.141        | 221                    | -                | -                       | -                  | -             | -                 |
|   | Extensions stratégiques                | 13.198        | 774                    | -                | -                       | 15                 | 343           | -                 |
| <b>Raccordements à des fins de mobilité</b> | -                                      | -             | -                      | -                | -                       | -                  | -             | -                 |
| <b>Non défini</b>                           | -                                      | -             | -                      | -                | -                       | -                  | -             | 7                 |
| <b>Total extensions</b>                     | <b>32.133</b>                          | <b>28.085</b> | <b>-</b>               | <b>-</b>         | <b>21</b>               | <b>6.938</b>       | <b>9.101</b>  | <b>14</b>         |
| <b>TOTAL RÉSEAU</b>                         | <b>62.130</b>                          | <b>73.137</b> | <b>163</b>             | <b>31</b>        | <b>139</b>              | <b>10.414</b>      | <b>27.033</b> | <b>37</b>         |

| Wallonie - Projection 2026                  | Conduites (m)                          |               | Postes et cabines (nb) |                  |                         | Raccordements (nb) |               |                   |
|---|--|---------------|------------------------|------------------|-------------------------|--------------------|---------------|-------------------|
|   | MP                                     | BP            | Réception (fluxys/GRD) | Réseau (GRD/GRD) | Distribution (quartier) | Bchts              | Cpteurs       | Cabines (clients) |
| <b>ADAPTATIONS</b>                          |  |               |                        |                  |                         |                    |               |                   |
| <b>Remplacements</b>                        | <b>9.490</b>                           | <b>43.565</b> | <b>1</b>               | <b>4</b>         | <b>279</b>              | <b>3.755</b>       | <b>12.707</b> | <b>7</b>          |
| Vétusté                                     | 6.868                                  | 38.828        | 1                      | 4                | 279                     | 3.567              | 6.791         | 7                 |
| Sécurité                                    | 68                                     | 1.534         | -                      | -                | -                       | 112                | 2             | -                 |
| Déplacements                                | 2.554                                  | 3.204         | -                      | -                | -                       | 76                 | -             | -                 |
| Placement CAB                               | -                                      | -             | -                      | -                | -                       | -                  | 5.914         | -                 |
| <i>Dont compteurs de plus de 30 ans</i>     | -                                      | -             | -                      | -                | -                       | -                  | -             | -                 |
| <b>Renforcements</b>                        | <b>6.569</b>                           | <b>4.895</b>  | <b>-</b>               | <b>1</b>         | <b>1</b>                | <b>140</b>         | <b>-</b>      | <b>-</b>          |
| Consommation                                | 300                                    | 721           | -                      | -                | -                       | 25                 | -             | -                 |
| Chute pression                              | 650                                    | -             | -                      | -                | -                       | -                  | -             | -                 |
| Efficacité/bouclage                         | 5.619                                  | 4.174         | -                      | 1                | 1                       | 115                | -             | -                 |
| <b>Non défini</b>                           | -                                      | -             | -                      | -                | -                       | -                  | -             | -                 |
| <b>Total adaptations</b>                    | <b>16.059</b>                          | <b>48.460</b> | <b>1</b>               | <b>5</b>         | <b>279</b>              | <b>3.895</b>       | <b>12.707</b> | <b>7</b>          |
| <b>EXTENSIONS</b>                           |  |               |                        |                  |                         |                    |               |                   |
| <b>Racc.</b>                                | Résidentiels BP+MP                     | -             | -                      | -                | -                       | -                  | 5.513         | 8.849             |
|   | <i>Dont raccordements standard</i>     | -             | -                      | -                | -                       | -                  | 3.839         | 5.858             |
|   | Industriels                            | -             | -                      | -                | -                       | 2                  | 14            | 61                |
| <b>Ptes ext.</b>                            | Petites extensions (pour raccordement) | 6.515         | 8.703                  | -                | -                       | -                  | -             | -                 |
| <b>Gdes ext.</b>                            | Lotissements                           | 3.808         | 12.085                 | -                | -                       | 0                  | -             | -                 |
|   | ZAE                                    | 6.213         | -                      | -                | -                       | -                  | -             | -                 |
|   | Extensions stratégiques                | 12.068        | -                      | -                | 4                       | -                  | -             | 2                 |
| <b>Raccordements à des fins de mobilité</b> | -                                      | -             | -                      | -                | -                       | -                  | -             | -                 |
| <b>Non défini</b>                           | -                                      | -             | -                      | -                | -                       | -                  | -             | -                 |
| <b>Total extensions</b>                     | <b>28.605</b>                          | <b>20.788</b> | <b>-</b>               | <b>4</b>         | <b>2</b>                | <b>5.527</b>       | <b>8.910</b>  | <b>15</b>         |
| <b>TOTAL RÉSEAU</b>                         | <b>44.664</b>                          | <b>69.248</b> | <b>1</b>               | <b>9</b>         | <b>282</b>              | <b>9.422</b>       | <b>21.617</b> | <b>22</b>         |

## 2. ORES

| ORES - Réalisé 2024                         |  | Conduites (m) | Postes et cabines (nb) | Raccordements (nb)     |                  |                         |              |               |                   |
|---|--|---------------|------------------------|------------------------|------------------|-------------------------|--------------|---------------|-------------------|
|   |  | MP            | BP                     | Réception (fluxys/GRD) | Réseau (GRD/GRD) | Distribution (quartier) | Bchts        | Cpteurs       | Cabines (clients) |
| <b>ADAPTATIONS</b>                          |  |               |                        |                        |                  |                         |              |               |                   |
| <b>Remplacements</b>                        |  | <b>12.383</b> | <b>21.585</b>          | -                      | 6                | 103                     | <b>2.888</b> | <b>11.490</b> | <b>22</b>         |
| Vétusté                                     |  | 6.899         | 15.149                 | -                      | 6                | 101                     | 2.317        | 4.145         | 22                |
| Sécurité                                    |  | 2.801         | 2.916                  | -                      | -                | -                       | 126          | -             | -                 |
| Déplacements                                |  | 2.683         | 3.520                  | -                      | -                | 2                       | 445          | -             | -                 |
| Placement CAB                               |  | -             | -                      | -                      | -                | -                       | -            | 7.345         | -                 |
| <i>Dont compteurs de plus de 30 ans</i>     |  | -             | -                      | -                      | -                | -                       | -            | -             | -                 |
| <b>Renforcements</b>                        |  | <b>13.565</b> | <b>9.882</b>           | -                      | 2                | 4                       | <b>175</b>   | -             | <b>1</b>          |
| Consommation                                |  | 3.939         | 1.440                  | -                      | 0                | -                       | 18           | -             | -                 |
| Chute pression                              |  | 648           | 2.508                  | -                      | -                | 2                       | 7            | -             | -                 |
| Efficacité/bouclage                         |  | 8.978         | 5.934                  | -                      | 2                | 3                       | 150          | -             | 1                 |
| <b>Non défini</b>                           |  | <b>20</b>     | -                      | <b>163</b>             | <b>22</b>        | <b>1</b>                | <b>24</b>    | -             | -                 |
| <b>Total adaptations</b>                    |  | <b>25.967</b> | <b>31.467</b>          | <b>163</b>             | <b>31</b>        | <b>109</b>              | <b>3.087</b> | <b>11.490</b> | <b>23</b>         |
| <b>EXTENSIONS</b>                           |  |               |                        |                        |                  |                         |              |               |                   |
| <b>Racc.</b>                                | Résidentiels BP+MP                     | -             | -                      | -                      | -                | -                       | 5.149        | 6.276         | -                 |
|   | <i>Dont raccordements standard</i>     | -             | -                      | -                      | -                | -                       | 4.851        | 5.913         | -                 |
|   | Industriels                            | -             | -                      | -                      | -                | -                       | 20           | 97            | 3                 |
| <b>Ptes ext.</b>                            | Petites extensions (pour raccordement) | 6.288         | 12.283                 | -                      | -                | 1                       | -            | -             | -                 |
| <b>Gdes ext.</b>                            | Lotissements                           | 1.395         | 11.190                 | -                      | -                | 3                       | -            | -             | -                 |
|   | ZAE                                    | 5.649         | 221                    | -                      | -                | -                       | -            | -             | -                 |
|   | Extensions stratégiques                | 13.198        | -                      | -                      | -                | 15                      | 343          | -             | 1                 |
| <b>Raccordements à des fins de mobilité</b> |  | -             | -                      | -                      | -                | -                       | -            | -             | -                 |
| <b>Non défini</b>                           |  | -             | -                      | -                      | -                | -                       | -            | -             | 7                 |
| <b>Total extensions</b>                     |  | <b>26.529</b> | <b>23.694</b>          | -                      | -                | <b>19</b>               | <b>5.512</b> | <b>6.373</b>  | <b>11</b>         |
| <b>TOTAL RÉSEAU</b>                         |  | <b>52.496</b> | <b>55.161</b>          | <b>163</b>             | <b>31</b>        | <b>128</b>              | <b>8.599</b> | <b>17.863</b> | <b>34</b>         |

| ORES - Projection 2026                      |  | Conduites (m) | Postes et cabines (nb) | Raccordements (nb)     |                  |                         |              |               |                   |
|---|--|---------------|------------------------|------------------------|------------------|-------------------------|--------------|---------------|-------------------|
|   |  | MP            | BP                     | Réception (fluxys/GRD) | Réseau (GRD/GRD) | Distribution (quartier) | Bchts        | Cpteurs       | Cabines (clients) |
| <b>ADAPTATIONS</b>                          |  |               |                        |                        |                  |                         |              |               |                   |
| <b>Remplacements</b>                        |  | <b>7.118</b>  | <b>29.938</b>          | -                      | <b>1</b>         | <b>4</b>                | <b>274</b>   | <b>3.332</b>  | <b>9.704</b>      |
| Vétusté                                     |  | 4.926         | 25.595                 | -                      | 1                | 4                       | 274          | 3.144         | 5.327             |
| Sécurité                                    |  | 68            | 1.534                  | -                      | -                | -                       | 112          | -             | -                 |
| Déplacements                                |  | 2.124         | 2.809                  | -                      | -                | -                       | 76           | -             | -                 |
| Placement CAB                               |  | -             | -                      | -                      | -                | -                       | -            | 4.377         | -                 |
| <i>Dont compteurs de plus de 30 ans</i>     |  | -             | -                      | -                      | -                | -                       | -            | -             | -                 |
| <b>Renforcements</b>                        |  | <b>4.911</b>  | <b>4.895</b>           | -                      | <b>1</b>         | <b>1</b>                | <b>140</b>   | -             | -                 |
| Consommation                                |  | 300           | 721                    | -                      | -                | -                       | 25           | -             | -                 |
| Chute pression                              |  | 650           | -                      | -                      | -                | -                       | -            | -             | -                 |
| Efficacité/bouclage                         |  | 3.961         | 4.174                  | -                      | 1                | 1                       | 115          | -             | -                 |
| <b>Non défini</b>                           |  | -             | -                      | -                      | -                | -                       | -            | -             | -                 |
| <b>Total adaptations</b>                    |  | <b>12.029</b> | <b>34.832</b>          | <b>1</b>               | <b>5</b>         | <b>274</b>              | <b>3.472</b> | <b>9.704</b>  | <b>6</b>          |
| <b>EXTENSIONS</b>                           |  |               |                        |                        |                  |                         |              |               |                   |
| <b>Racc.</b>                                | Résidentiels BP+MP                     | -             | -                      | -                      | -                | -                       | 4.119        | 6.285         | -                 |
|   | <i>Dont raccordements standard</i>     | -             | -                      | -                      | -                | -                       | 3.839        | 5.858         | -                 |
|   | Industriels                            | -             | -                      | -                      | -                | -                       | 7            | 54            | 6                 |
| <b>Ptes ext.</b>                            | Petites extensions (pour raccordement) | 6.368         | 7.375                  | -                      | -                | -                       | -            | -             | -                 |
| <b>Gdes ext.</b>                            | Lotissements                           | 3.640         | 10.573                 | -                      | -                | 0                       | -            | -             | -                 |
|   | ZAE                                    | 3.308         | -                      | -                      | -                | -                       | -            | -             | -                 |
|   | Extensions stratégiques                | 8.693         | -                      | -                      | 3                | -                       | -            | -             | 2                 |
| <b>Raccordements à des fins de mobilité</b> |  | -             | -                      | -                      | -                | -                       | -            | -             | -                 |
| <b>Non défini</b>                           |  | -             | -                      | -                      | -                | -                       | -            | -             | -                 |
| <b>Total extensions</b>                     |  | <b>22.009</b> | <b>17.948</b>          | -                      | <b>3</b>         | <b>0</b>                | <b>4.126</b> | <b>6.339</b>  | <b>8</b>          |
| <b>TOTAL RÉSEAU</b>                         |  | <b>34.038</b> | <b>52.781</b>          | <b>1</b>               | <b>8</b>         | <b>275</b>              | <b>7.598</b> | <b>16.043</b> | <b>14</b>         |

### 3. RESA

| RESA - Réalisé 2024                         | Conduites (m)                          |               | Postes et cabines (nb) |                  |                         | Raccordements (nb) |              |                   |
|---|--|---------------|------------------------|------------------|-------------------------|--------------------|--------------|-------------------|
|   | MP                                     | BP            | Réception (fluxys/GRD) | Réseau (GRD/GRD) | Distribution (quartier) | Bchts              | Cpteurs      | Cabines (clients) |
| <b>ADAPTATIONS</b>                          |  |               |                        |                  |                         |                    |              |                   |
| <b>Remplacements</b>                        | <b>2.598</b>                           | <b>12.656</b> | -                      | -                | 9                       | <b>389</b>         | <b>6.442</b> | -                 |
| Vétusté                                     | 2.076                                  | 12.109        | -                      | -                | 8                       | 389                | 3.399        | -                 |
| Sécurité                                    | -                                      | -             | -                      | -                | -                       | -                  | 784          | -                 |
| Déplacements                                | 522                                    | 547           | -                      | -                | 1                       | -                  | -            | -                 |
| Placement CAB                               | -                                      | -             | -                      | -                | -                       | -                  | 2.259        | -                 |
| <i>Dont compteurs de plus de 30 ans</i>     | -                                      | -             | -                      | -                | -                       | -                  | 3            | -                 |
| <b>Renforcements</b>                        | <b>1.432</b>                           | <b>930</b>    | -                      | -                | -                       | -                  | -            | -                 |
| Consommation                                | -                                      | -             | -                      | -                | -                       | -                  | -            | -                 |
| Chute pression                              | -                                      | -             | -                      | -                | -                       | -                  | -            | -                 |
| Efficacité/bouclage                         | 1.432                                  | 930           | -                      | -                | -                       | -                  | -            | -                 |
| <b>Non défini</b>                           | -                                      | -             | -                      | -                | -                       | -                  | -            | -                 |
| <b>Total adaptations</b>                    | <b>4.030</b>                           | <b>13.586</b> | -                      | -                | <b>9</b>                | <b>389</b>         | <b>6.442</b> | -                 |
| <b>EXTENSIONS</b>                           |  |               |                        |                  |                         |                    |              |                   |
| <b>Racc.</b>                                | Résidentiels BP+MP                     |               | -                      | -                | -                       | 1.423              | 2.725        | -                 |
|   | <i>Dont raccordements standard</i>     |               | -                      | -                | -                       | -                  | -            | -                 |
|   | Industriels                            | 112           | -                      | -                | 2                       | 3                  | 3            | 3                 |
| <b>Ptes ext.</b>                            | Petites extensions (pour raccordement) |               | -                      | 1.364            | -                       | -                  | -            | -                 |
| <b>Gdes ext.</b>                            | Lotissements                           | -             | 2.253                  | -                | -                       | -                  | -            | -                 |
|   | ZAE                                    | 5.492         | -                      | -                | -                       | -                  | -            | -                 |
|   | Extensions stratégiques                | -             | 774                    | -                | -                       | -                  | -            | -                 |
| <b>Raccordements à des fins de mobilité</b> | -                                      | -             | -                      | -                | -                       | -                  | -            | -                 |
| <b>Non défini</b>                           | -                                      | -             | -                      | -                | -                       | -                  | -            | -                 |
| <b>Total extensions</b>                     | <b>5.603</b>                           | <b>4.391</b>  | -                      | -                | <b>2</b>                | <b>1.426</b>       | <b>2.728</b> | <b>3</b>          |
| <b>TOTAL RÉSEAU</b>                         | <b>9.634</b>                           | <b>17.977</b> | -                      | -                | <b>11</b>               | <b>1.815</b>       | <b>9.170</b> | <b>3</b>          |

| RESA - Projection 2026                      | Conduites (m)                          |               | Postes et cabines (nb) |                  |                         | Raccordements (nb) |              |                   |
|---|--|---------------|------------------------|------------------|-------------------------|--------------------|--------------|-------------------|
|   | MP                                     | BP            | Réception (fluxys/GRD) | Réseau (GRD/GRD) | Distribution (quartier) | Bchts              | Cpteurs      | Cabines (clients) |
| <b>ADAPTATIONS</b>                          |  |               |                        |                  |                         |                    |              |                   |
| <b>Remplacements</b>                        | <b>2.373</b>                           | <b>13.628</b> | -                      | -                | 5                       | <b>424</b>         | <b>3.003</b> | <b>1</b>          |
| Vétusté                                     | 1.943                                  | 13.233        | -                      | -                | 5                       | 424                | 1.464        | 1                 |
| Sécurité                                    | -                                      | -             | -                      | -                | -                       | -                  | 2            | -                 |
| Déplacements                                | 430                                    | 395           | -                      | -                | -                       | -                  | -            | -                 |
| Placement CAB                               | -                                      | -             | -                      | -                | -                       | -                  | 1.537        | -                 |
| <i>Dont compteurs de plus de 30 ans</i>     | -                                      | -             | -                      | -                | -                       | -                  | -            | -                 |
| <b>Renforcements</b>                        | <b>1.658</b>                           | -             | -                      | -                | -                       | -                  | -            | -                 |
| Consommation                                | -                                      | -             | -                      | -                | -                       | -                  | -            | -                 |
| Chute pression                              | -                                      | -             | -                      | -                | -                       | -                  | -            | -                 |
| Efficacité/bouclage                         | 1.658                                  | -             | -                      | -                | -                       | -                  | -            | -                 |
| <b>Non défini</b>                           | -                                      | -             | -                      | -                | -                       | -                  | -            | -                 |
| <b>Total adaptations</b>                    | <b>4.031</b>                           | <b>13.628</b> | -                      | -                | <b>5</b>                | <b>424</b>         | <b>3.003</b> | <b>1</b>          |
| <b>EXTENSIONS</b>                           |  |               |                        |                  |                         |                    |              |                   |
| <b>Racc.</b>                                | Résidentiels BP+MP                     |               | -                      | -                | -                       | 1.394              | 2.564        | -                 |
|   | <i>Dont raccordements standard</i>     |               | -                      | -                | -                       | -                  | -            | -                 |
|   | Industriels                            | -             | -                      | -                | 2                       | 7                  | 7            | 7                 |
| <b>Ptes ext.</b>                            | Petites extensions (pour raccordement) | 148           | 1.328                  | -                | -                       | -                  | -            | -                 |
| <b>Gdes ext.</b>                            | Lotissements                           | 168           | 1.512                  | -                | -                       | -                  | -            | -                 |
|   | ZAE                                    | 2.905         | -                      | -                | -                       | -                  | -            | -                 |
|   | Extensions stratégiques                | 3.375         | -                      | -                | 1                       | -                  | -            | -                 |
| <b>Raccordements à des fins de mobilité</b> | -                                      | -             | -                      | -                | -                       | -                  | -            | -                 |
| <b>Non défini</b>                           | -                                      | -             | -                      | -                | -                       | -                  | -            | -                 |
| <b>Total extensions</b>                     | <b>6.596</b>                           | <b>2.840</b>  | -                      | <b>1</b>         | <b>2</b>                | <b>1.401</b>       | <b>2.571</b> | <b>7</b>          |
| <b>TOTAL RÉSEAU</b>                         | <b>10.626</b>                          | <b>16.467</b> | -                      | <b>1</b>         | <b>7</b>                | <b>1.824</b>       | <b>5.574</b> | <b>8</b>          |

## ANNEXE II – PLANS COMMUNIQUES PAR LES GRD APRES CONCERTATION AVEC LA CWAPE

### Documents non publics

## ANNEXE III – NOTES D’EXAMENS DE LA CWAPE (AVEC REPONSES DES GRD)

### Documents non publics